



Schéma de Massif des Pyrénées – Note d'enjeux

28 janvier 2021

Comité de Massif des Pyrénées

Schéma de massif des Pyrénées - Note d'enjeux

Préambule

La **crise sanitaire mondiale** sans précédent liée à la COVID 19 frappe également de plein fouet le massif des Pyrénées.

Territoire « refuge » pendant la période du confinement pour de nombreux urbains, la montagne pyrénéenne a connu un niveau de fréquentation en saison estivale qualifié d'exceptionnel par les professionnels du tourisme, attirant une clientèle de proximité, plus urbaine, en recherche d'activités de pleine nature, qui ne disposait pas nécessairement des « codes » de la montagne.

Si cette crise ébranle totalement nos systèmes, elle offre des opportunités nouvelles de développement pour le massif des Pyrénées. La possibilité d'installation pérenne pour des travailleurs nomades ou pour des entreprises à la recherche d'un cadre de vie de qualité est plus que jamais une réalité. Aux territoires de « transformer l'essai » et de créer les conditions favorables d'accueil. La découverte ou la redécouverte d'une destination touristique « Pyrénées » qui a fait le succès de la saison estivale donne la perspective de nouveaux marchés.

La crise sanitaire conjoncturelle ne doit pas pour autant faire oublier qu'en toile de fond le **changement climatique** est cinq fois supérieur en montagne : bien entendu ses conséquences à très court terme sont déjà perceptibles : baisse de la durée d'enneigement, raréfaction de la ressource en eau en période d'étiage... Mais également augmentation des températures, qui à terme peut rendre les territoires « frais » encore plus attractifs. L'érosion de la biodiversité, l'artificialisation des sols et la modification des paysages génèrent des incidences sur les atouts du massif.

Et si le Massif des Pyrénées profitait de ces événements qui sont bien souvent présentés comme des menaces pour saisir les opportunités de développement qui se présentent ici et maintenant ?

Cette situation conduit nécessairement à une ré-interrogation du modèle de développement, invite à imaginer une trajectoire plus résiliente, à construire « **une riposte positive** » collective.

Des Pyrénées vivantes et résilientes : telles sont les grandes orientations qui ressortent des travaux conduits par la commission permanente du comité de massif.

Comment « rebondir » sur les conséquences de la crise sanitaire pour fixer et accueillir de nouvelles populations ? Comment préserver le patrimoine naturel qui fait la richesse et la spécificité du massif des Pyrénées ? Comment répondre de manière transversale aux évolutions climatiques et environnementales ?

Plus que jamais, l'adhésion des populations locales et des visiteurs du massif à ces grands défis est un enjeu majeur pour garantir des Pyrénées vivantes et résilientes.

La présente note d'enjeux exprime le point de vue partagé des membres du comité de massif des Pyrénées. De manière délibérée, sans pour autant les occulter, des sujets d'actualité qui peuvent revêtir un caractère clivant tels que le développement de l'hydroélectricité, la présence de l'ours et du loup, le projet de scierie à Lannemezan... ne seront pas traités de manière spécifique, mais simplement évoqués comme des éléments de contexte.

Coproduit par les membres du comité de massif, ce travail a vocation à alimenter le cadre d'action qui pourra être décliné dans la prochaine convention interrégionale de massif. Une synthèse de ces travaux sera proposée sous forme de « livre blanc » qui servira de feuille de route au comité de massif pour porter les sujets pyrénéens.

La matrice AFOM comme cadre d'élaboration des fiches thématiques

La matrice AFOM fait état de la perception du massif par les membres du comité. L'établissement de cette « photographie » a fait l'objet d'échanges, de discussions, certaines propositions classées parmi les faiblesses pouvant par exemple devenir des opportunités. Il faut envisager cette matrice en dynamique, en observant que parfois, des faiblesses ou des retards, peuvent être des sources de progrès quand le rattrapage du retard ou la mise à niveau d'infrastructures sont l'occasion de se projeter dans l'avenir et d'intégrer les exigences de respect d'un développement durable. Les diagnostics sont souvent implicitement normatifs car ils se réfèrent à ce qui est considéré comme favorable ou pénalisant au regard de l'idée en cours de l'optimalité des situations. Or celles-ci sont en pleine mutation.

La finalité du schéma de massif réside dans la consolidation des conditions d'un développement durable au sens originel et plein de ce terme, c'est-à-dire, économiquement sobre ou économe de moyens, socialement inclusif et équitable et écologiquement supportable afin de préserver les chances des générations futures. Dans cette perspective, le projet de schéma évolue sur une ligne de crête : il s'agit d'aménager et de ménager, de préserver et d'adapter. Les lignes d'action reposent sur la double exigence de valoriser les atouts et de gommer les faiblesses, de saisir les opportunités et de réduire l'impact des menaces. Les éléments constitutifs de chacun de ces termes de référence sont recensés dans la matrice du diagnostic stratégique du massif et dans les introductions de chaque volet au titre soit du contexte général soit, parfois, des enjeux.

Cette matrice AFOM offre ainsi la photographie d'un constat de situation partagé, et conduit à s'interroger autour de deux grands enjeux pour l'avenir des Pyrénées, déclinés sous forme de fiches de synthèse qui viendront nourrir la prochaine convention interrégionale de massif, cadre opérationnel de la programmation Etat / Régions pour la période 2021-2027.

☞ Des vallées au massif, des territoires à structurer

- Comment fluidifier les mobilités ?
- Comment accompagner les travailleurs pour conforter et développer l'emploi ?
- Comment organiser l'aménagement du massif pyrénéen ?
- Comment accompagner la transition énergétique ?

☞ De la tradition à l'innovation, des acteurs à soutenir, un territoire à valoriser

- Comment maintenir une activité pastorale ?
- Comment envisager l'avenir des activités touristiques dans les Pyrénées ?
- Comment soutenir les autres activités économiques qui constituent la tradition et l'originalité du massif ?
- Comment connaître et faire connaître les Pyrénées ?

Des « modes de faire » qui imposent agilité, adaptation, expérimentation et innovation seront recherchés comme vecteurs de solutions adaptées.

Schéma de massif des Pyrénées - Note d'enjeux



I – Des vallées au massif, des territoires à structurer

Sur différentes échelles, pour que l'on puisse concevoir une vision intégrée du massif, en percevoir la cohérence et l'intérêt d'un agir en coopération, il semble important de mieux structurer les territoires constitutifs. Cette démarche d'intégration mérite d'être conduite sur différents registres : politique, géographique et socio-démographique. Cela recouvre les questions de l'organisation des acteurs publics, de l'accessibilité et des mobilités (externe et interne au massif) et de l'accueil des activités et des hommes (notamment des conditions de leur habitat).

La responsabilité première des acteurs et opérateurs publics, aux différentes échelles de leur intervention (régions et échelles interrégionales, départements, intercommunalités, communes, et leurs « satellites » du type SEM mais aussi des offices publics touchant à l'habitat ou au foncier ou des organismes consulaires), est d'organiser au mieux le cadre d'une projection la plus cohérente possible du massif dans l'avenir (l'élaboration ou l'adaptation des documents d'urbanisme peuvent ici servir de point d'appui). Cela exige des formes de gouvernance fondées sur la coopération (à différents degrés d'intensité) et de construction progressive d'un vrai sentiment d'appartenance et d'identification. Un réseau des « ambassadeurs du massif » évoqué dans le projet prendrait alors tout son sens pour faire connaître une entité qui se reconnaît comme telle

Au rang des infrastructures, celles qui permettent d'assurer l'accessibilité (en termes physique mais aussi numérique) aux territoires constitutifs du massif et d'organiser une plus grande fluidité de la mobilité interne (que la géomorphologie des vallées ne favorise pas spontanément) sont essentielles. Sous ses différentes formes, l'accessibilité est une aménité pour le développement des activités économiques et l'attractivité des territoires et peut aussi nourrir un sentiment de proximité et d'identité pour les populations. Abolir les distances par la connectivité et relier les territoires par la fluidité.

Ouverts et mieux reliés aux autres, les territoires des Pyrénées se doivent d'être accueillants. Cela signifie qu'en termes d'implantation d'activités économiques et d'installation d'habitants, le bâti mis à disposition et les services proposés aux entreprises et aux personnes doivent viser la qualité et le respect des normes environnementales (notamment pour les logements mais aussi pour le traitement des déchets industriels, la production d'énergie).

Les fiches proposées :

[1.1. Comment fluidifier les mobilités ?](#)

[1.2. Comment accompagner les travailleurs pour conforter et développer l'emploi dans les Pyrénées ?](#)

[1.3. Comment accompagner la transition énergétique ?](#)

[1.4. Comment organiser l'aménagement du massif pyrénéen ?](#)

1.1. Comment fluidifier les mobilités ?

Contexte général

La situation géographique singulière du massif des Pyrénées (vallées configurées en râteaux pour la plupart) contraint les déplacements et pose également la question de l'accessibilité, au sein du massif mais aussi dans une dimension nationale et transfrontalière. L'enjeu d'une accessibilité bas carbone est également de mise, visant notamment à améliorer l'offre de fret ferroviaire des métropoles au piémont (transport de marchandises). Ces contraintes impactent fortement les déplacements pendulaires des actifs au quotidien ou de manière ponctuelle dans le cas de télétravailleurs par exemple. Pour autant, le piémont reste facilement accessible depuis les grands centres urbains voisins, notamment via l'A64.

Le **Plan de Déplacements du Massif des Pyrénées (PDMP)**, prévu dans le schéma de massif de 2013, restitué en 2017, réalisé par les trois agences d'urbanisme du massif, met en avant trois constats majeurs dans son diagnostic :

- Des situations diverses dans les besoins de mobilité quotidienne (mobilité transfrontalière, mobilité en zone de montagne, mobilité en secteur périurbain, mobilité touristique,...) ;
- Des offres de mobilités (car/trains) qui répondent partiellement aux besoins des populations (travail, accès aux services, loisirs) mais aussi des touristes (connexion aux centres-bourgs-stations, déplacement train-car) ;
- Des initiatives locales de mobilité durable (vallée d'Aspe, Aldudes, Hautes-Pyrénées, Ariège, Pyrénées Catalanes) pour répondre aux déficits de services avec des solutions nouvelles (vélo électrique, transport à la demande, plateforme d'information mobilité etc.).

De façon plus récente, les voies de communication virtuelles que constituent les infrastructures et usages numériques conditionnent également les perspectives de développement du massif pyrénéen.

Dans le schéma de massif de 2013, deux enjeux spécifiques en matière de numérique avaient été inscrits :

- celui de la desserte des territoires pyrénéens, la qualité des réseaux devant se rapprocher au maximum des standards urbains attendus par les populations ;
- celui du développement des contenus et des usages, incluant le développement d'infrastructures (espaces de co-working, visio-guichets, tiers-lieux,...) et de la dématérialisation des échanges économiques et des services publics.

Depuis, des investissements ont pu être réalisés afin de réduire la fracture numérique des territoires pyrénéens (grâce notamment au **Plan Très Haut Débit** initié en 2013 et aux maisons France Services), et des services numériques aux publics développés.

Néanmoins, des zones blanches ou grises de téléphonie et d'accès internet demeurent, et le développement des usages accentue toujours plus le besoin en débit.

Le confinement a d'ailleurs mis en lumière cette carence et a, concomitamment, accéléré la genèse de solutions permettant de répondre à cette situation : examens médicaux à distance, achats à distance auprès d'opérateurs économiques de proximité, généralisation des formulaires en ligne...

Par ailleurs, cette situation exceptionnelle a imposé le télétravail pour tous les emplois le permettant, montrant aux plus sceptiques que sa généralisation était possible, mais pas à n'importe quelles conditions : débit internet et couverture mobile de qualité minimale, lieux et équipements adaptés, connexion/déconnexion encadrées...

Cette « expérimentation grandeur nature » du télétravail a pu démontrer certaines de ses vertus déjà identifiées en 2015 par le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) dans une étude spécifique :

- pour la circulation et l'environnement par une diminution des « impacts carbone » générés par la mobilité pendulaire domicile-travail ;
- pour les employeurs : un accroissement de la production en raison d'une élévation de la productivité et de l'affectation d'une partie des gains de temps de transport au bénéfice des tâches professionnelles, des économies potentielles sur les locaux et les dépenses courantes y compris l'énergie (charges d'équipements du salarié et de location de locaux moins onéreuses), une amélioration en termes de qualité de vie au travail ;
- pour les travailleurs (salariés ou indépendants) : un meilleur équilibre de vie (vie professionnelle/vie personnelle), des économies de carburant et/ou de garde d'enfant (on parle de « 13ème mois du télétravail »), une sérénité dans le travail par les temps et le stress évités des transports, une insertion professionnelle favorisée pour les travailleurs en situation de handicap, un encadrement et une reconnaissance du télétravail « gris » (travail à distance ou formes de travail nomade effectives mais non comptabilisées).

Enjeux et objectifs pour l'action

Créer les conditions favorables au travail à distance

L'évolution sociétale liée au travail à distance pourrait s'avérer majeure pour le massif des Pyrénées. Déjà exprimé dans le schéma de 2013, l'objectif de (re)localisation de l'emploi devient une priorité. Pour cela, il convient de rendre techniquement possible le travail à distance depuis les Pyrénées. L'expérience vécue du télétravail redonne ainsi une véritable chance aux territoires de faible densité, ruraux et de montagne, pour une sorte d'exode rural inversé. Elle a bousculé l'échelle des valeurs et ainsi contesté l'hégémonie du modèle de vie urbaine. L'enjeu consiste désormais à transformer en actes les intentions de travailler autrement dans les Pyrénées.

↳ **Poursuivre l'équipement numérique du massif pyrénéen, notamment par l'expérimentation de solutions adaptées aux contraintes spécifiques de la montagne à une échelle transfrontalière**

↳ **Accompagner les territoires, encore trop peu nombreux sur le massif à mener des réflexions sur la construction d'équipements (offres de tiers-lieux et d'espaces de co-working particulièrement) et l'élaboration de stratégies d'usages et de services numériques**

Organiser les déplacements pour faciliter l'accessibilité du massif

Au-delà du télétravail, les liaisons entre le massif et les principales agglomérations hors massif, mais également les liaisons internes au massif et les liaisons transfrontalières constituent des critères de choix d'implantation ou de maintien d'activités.

Pour les « non Pyrénéens », il s'agit d'abord de rendre imaginable de pouvoir travailler dans le massif, ce qui consiste à redonner de l'attractivité aux territoires pyrénéens en termes d'équipements numériques mais aussi d'accessibilité, pour permettre le déplacement des télétravailleurs vers les métropoles notamment. Pour les Pyrénéens, l'enjeu s'adresse à tous les travailleurs mais plus particulièrement aux « navetteurs », résidents pyrénéens travaillant hors du massif, en proportion importante (de 20 à 35% selon la zone du massif). Ils sont particulièrement impactés par la durée des temps de trajets et leurs effets négatifs (temps perdu, stress, impact carbone...). Dans l'ensemble du massif, travailler hors de sa zone signifie doubler, voire tripler son temps de trajet : selon l'INSEE, le temps moyen de déplacement des Pyrénéens qui vivent et travaillent sur leur commune ou dans leur zone est en effet de 20 minutes et passe à 40 voire à 60 minutes environ pour les navetteurs.

Les enjeux et objectifs de la 2^{ème} phase d'action du Plan de Déplacements du Massif des Pyrénées (non encore mise en œuvre) pourraient utilement faire l'objet d'un plan d'actions :

↳ **Consolider le développement de la grande accessibilité et diffuser ses effets en cœur de massif (desserte grande vitesse associée aux offres ferrées régionales et connexions aéroportuaires,...) en favorisant la perméabilité des échanges transfrontaliers**

↳ **Améliorer la lisibilité des chaînes de déplacements et de l'intermodalité entre les offres (échanges piémont – cœur de massif) pour favoriser le report modal de la voiture vers les offres de transport en commun (pour la mobilité quotidienne ou touristique)**

↳ **Innover en matière de bouquet de mobilités durables pour faciliter le maintien des populations en zone de montagne et faciliter l'accès aux pôles d'emplois et services**

↳ **Repenser le développement des territoires et de l'urbanisation en vallée autour des mobilités durables et des axes structurants de transports en commun (qualité des espaces pour les modes actifs via contrat d'axe,...)**

Accompagner les candidats à la mobilité vers le massif des Pyrénées

Le confortement de l'emploi dans le massif en facilitant les mobilités aurait également d'autres effets d'entraînement, vertueux pour l'organisation des villes et des villages du massif :

↳ **sur le logement : résorption de la vacance particulièrement forte en rééquilibrant l'offre par des mises en marché de résidences secondaires en logements permanents (34 % en moyenne sur le massif selon l'INSEE, et résidences secondaires parfois majoritaires sur certaines communes), amélioration de la qualité de l'habitat...**

↳ **sur l'équipement des centres-bourgs : il existe peu de pôles urbains sur le massif pyrénéen et leur niveau d'équipement est assez modeste voire faible**

1.2. Comment accompagner les travailleurs pour conforter et développer l'emploi dans les Pyrénées?

Contexte général

Depuis 2008, la population active évolue peu dans le massif des Pyrénées. Si le nombre d'actifs ayant un emploi baisse légèrement, le nombre de chômeurs ne cesse de croître, et ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont le plus impactés (31% d'entre eux se déclarent au chômage en 2016).

Le taux d'emploi s'élève à 62% aujourd'hui (contre 58% en 2013), huit salariés sur dix ont un contrat à durée déterminée, et le temps partiel concerne 22% des salariés du massif (il atteint en 2016 25% chez les moins de 24 ans et les plus de 50 ans).

Même s'il est en recul, le secteur industriel représente encore 11% des emplois, avec des centres de décision souvent extérieurs au massif (secteur de l'aéronautique par exemple), et fortement soumis à la conjoncture économique. Le secteur agricole résiste avec 7% des emplois du massif, et le tertiaire regroupe aujourd'hui les trois quarts des emplois du massif.

Dans les secteurs agricole, forestier et touristique, l'emploi se caractérise par une forte **saisonnalité** et une **pluriactivité**. Cela se traduit souvent par la recherche d'une **bi-qualification** chez les salariés (combinaison entre activités touristiques pour la saison d'hiver, activités agricoles ou forestières pour la saison d'été).

Le tourisme, été comme hiver, grâce aux stations de ski, au thermalisme, à l'hôtellerie, à la restauration, aux sports de pleine nature, représentait 17 000 emplois en 2017 à l'échelle du massif, soit 10% de l'emploi total (alors que nous sommes à 4% au niveau national). Au mois d'août, le nombre d'emplois touristiques est supérieur de 43% à la moyenne annuelle. Quant à l'agriculture, qui représente 7% des emplois du massif, elle connaît également une certaine saisonnalité, en raison notamment de l'importance des activités pastorales si essentielles au maintien de productions de qualité mais également à l'entretien et à l'aménagement des paysages, mais également des vignes.

Bien souvent titulaires de contrats de courte durée, les **travailleurs saisonniers** souffrent d'une situation de précarité, marquée par le mal-logement, des revenus modestes et un turn-over important.

Parallèlement, et c'est là tout le paradoxe, **de nombreux métiers sont sous tension** (hôtellerie, restauration, agriculture) : nombre d'employeurs ne parviennent pas à pourvoir des postes de saisonniers.

La période récente a vu la situation des saisonniers se dégrader pour plusieurs raisons :

- **L'accélération du changement climatique** a pour conséquence de réduire fortement les périodes d'enneigement, d'écourter les saisons voire même, avec une fréquence qui s'accroît, d'empêcher l'ouverture de certaines stations de ski de basse altitude ;
- **La réforme de l'assurance chômage**, entrée en vigueur à l'automne 2019, a non seulement augmenté la durée de travail nécessaire pour bénéficier d'une indemnisation mais également durci les modalités de calcul de celle-ci, créant une tension sociale réelle dans le massif ;
- **L'épidémie de CoViD-19** et ses conséquences (confinement, mesures sanitaires post-confinement avec des restrictions d'activité...) mettent en lumière la vulnérabilité d'un système déjà fragile qu'il convient certainement de repenser pour rendre le massif plus « robuste » afin d'affronter les prochaines pandémies qui pourraient se répéter.

Pour autant, la **crise sanitaire a généré des vocations de « changement de vie »**, de « retour à la nature, à la terre » : on peut imaginer que des territoires de montagnes, délaissés hier, peuvent devenir demain des espaces de « repli » où, si les accès et les services à la population sont assurés, des familles pourraient projeter leur implantation.

L'économie sociale et solidaire est très présente dans le massif, notamment à travers le tissu associatif. Avec 2 342 établissements employeurs en 2015 (source INSEE, CLAP), l'E.S.S. représente plus de 15% des emplois à l'échelle du massif. Non « délocalisables », très présents dans les secteurs des services à la personne et du développement local, ces postes constituent un vivier d'emplois à conforter pour le massif.

Enjeux et objectifs pour l'action

Créer les conditions pour le maintien et à l'installation des travailleurs saisonniers

L'économie de montagne, à travers le tourisme, le pastoralisme, mais également dans la sphère de l'économie sociale et solidaire (ESS), reste fragile et la pérennité de l'emploi est souvent conditionnée par les modalités d'accueil et d'accompagnement des travailleurs. L'adaptation du cadre réglementaire pour les travailleurs saisonniers est également un enjeu fort.

La création d'un statut du saisonnier qui se déclinerait par des droits adaptés : formation ad-hoc et bi-qualifiante, accès simplifié au régime de couverture sociale (conformément aux deux lois montagne) et dispositifs d'indemnisation du chômage.

↳ **Permettre aux travailleurs saisonniers de s'installer dans les vallées pyrénéennes en créant des conditions favorables d'accueil (logements, services à la personne, services publics, infrastructures et réseaux, offre culturelle....)**

↳ **Faciliter les indemnisations en intersaison**

↳ **Maintenir un cadre social permettant de protéger la situation de travailleurs saisonniers en proposant des aménagements spécifiques dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage**

↳ **Offrir des conditions d'accueil décentes pour les travailleurs saisonniers, notamment en proposant des logements adaptés**

↳ **Encourager la création de maisons des saisonniers pour répondre aux enjeux essentiels des travailleurs :**

- **Leur offrir un cadre de formation adapté aux besoins**
- **Favoriser la création de groupements d'employeurs**

Organiser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi

Organiser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi pour apporter une réponse aux secteurs sous tension pour lesquels les entreprises peinent à trouver les salariés qualifiés, des démarches collectives d'anticipation, de coordination entre centres de formations, écoles et employeurs, puis de promotion sont à structurer.

↳ **Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) à l'échelle du massif**

↳ **Rapprocher les centres de formation et les écoles des employeurs pour proposer des parcours adaptés aux spécificités du massif (bi-qualifications notamment)**

↳ **Renforcer l'attractivité des postes à pourvoir, en particulier auprès des plus jeunes pour qui l'emploi constitue aujourd'hui une priorité nationale**

↳ **Développer des formations adaptées**

↳ **Aider au développement du Pôle Pyrénéen des métiers de la montagne**

↳ **Favoriser la formation-développement pour répondre à des besoins sur-mesure, aussi bien pour la création que pour la transmission d'activité**

Favoriser la création et la transmission d'entreprises

↳ **Imaginer des campagnes de promotion ciblées en profitant de cet attrait post-crise des territoires de montagne pour encourager l'installation de nouveaux résidents, répondre à de nouvelles attentes, de nouveaux parcours de vie**

↳ **Accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises candidats à l'installation dans le massif**

↳ **Soutenir les Clubs d'Entreprises et les écosystèmes qui s'organisent au niveau de la montagne Pyrénées**

↳ **Créer un réseau des ambassadeurs du massif**

↳ **Engager des démarches pro-actives pour faciliter l'implantation de médecins et professionnels de santé**

Repérer et accompagner les travailleurs nomades

A l'issue de la crise sanitaire, la montagne comme « territoire refuge » offre l'occasion de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises sur le massif mais aussi d'héberger des travailleurs nomades, candidats à « une nouvelle vie ».

↳ **Engager des actions spécifiques en direction des entreprises des aires urbaines pour encourager le travail nomade « en Pyrénées »**

↳ **Offrir un bouquet de services aux travailleurs nomades pour les inciter à résider sur le territoire de massif**

1.3. Comment accompagner la transition énergétique ?

Contexte général

En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET) se substitue à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intègre à l'échelle régionale la gestion des déchets. Le schéma fixe des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie, et particulièrement, des objectifs de maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, ou de développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération. Prescriptifs, les SRADDET forment le cadre d'orientation des stratégies et des actions opérationnelles des collectivités territoriales pour un aménagement plus durable, à travers notamment leurs documents de planification.

Le massif des Pyrénées est concerné par deux SRADDET :

- Le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine a été adopté par le Conseil régional le 16 décembre 2019, et approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.
- Le projet de SRADDET d'Occitanie Région Occitanie a été arrêté en Assemblée plénière du 19 décembre 2019. Son adoption est prévue fin 2020, après consultation des personnes publiques associées et enquête publique.

En matière de transition énergétique, les ambitions générales des deux régions sont d'amplifier la transition énergétique, et de devenir « RÉPOS » (Région à énergie positive) en 2050.

Deux grands moyens d'action sont concernés :

- Réduire la consommation d'énergie : dans les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire, dans l'industrie et l'artisanat, dans le transport des personnes et des biens
- Développer les énergies renouvelables, avec le développement d'un mix énergétique

Nouvelle-Aquitaine ajoute en outre un objectif qui pourrait être élargi à l'ensemble des Pyrénées, et qui est de faire de la région la première « région étoilée » de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne.

Les chartes des parcs naturels régionaux engagent également les communes et EPCI dans des démarches de transition énergétique et fixent des objectifs et des règles pour l'installation d'infrastructures d'énergies renouvelables.

Le schéma de Massif des Pyrénées retenait, lors de sa dernière révision, parmi les incidences possibles du tournant énergétique pour les Pyrénées, la possibilité d'un nouvel intérêt pour les ressources pyrénéennes : bois, eau, soleil, et pour un modèle décentralisé et local de production / distribution / consommation d'énergie.

Il retenait également la probabilité d'une diminution des mobilités, et l'augmentation des coûts d'exploitation des stations de ski et, plus généralement du coût des activités de montagne, liées au renchérissement de l'énergie.

Les trois grands domaines d'action - diminution de la consommation énergétique des bâtiments, diminution de la consommation énergétique liée aux transports, augmentation de la production des EnR - retenus dans les SRADDET font l'objet de politiques régionales. Le massif des Pyrénées peut avoir un rôle particulier à jouer dans la réussite de la transition énergétique, qui est sûrement une opportunité.



Un territoire à énergie positive vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales

Sont membres du réseau TePOS : le Conseil départemental de l'Aude, le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Plan Climat Air Énergie Territorial 2016-2021, Plan de Paysage de la transition énergétique et climatique finalisé en septembre 2020), le Parc National des Pyrénées (Plan Climat Air Énergie Territorial 2015-2020).

Enjeux et objectifs pour l'action

Réussir la transition énergétique implique de mener à la fois des actions pour la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, et le développement des EnR. Globalement le massif des Pyrénées est déjà très producteur d'énergie, grâce notamment à l'hydroélectricité, et, dans la partie orientale du massif, au grand éolien. Si ces aménagements apportent des redevances non négligeables aux territoires, ils impactent fortement les paysages et n'améliorent pas le confort de vie des habitants. Les habitants du massif ont au quotidien besoin de solutions de mobilité moins coûteuses, d'un habitat plus confortable et plus sobre, de sources de chaleur pour les usages résidentiels et professionnels reposant sur la valorisation des ressources locales (bois-énergie/bois construction, méthanisation, eaux thermales...), plutôt que sur des énergies carbonées importées (fuel, gaz...)

- ↳ **Favoriser l'émergence de feuilles de route énergétiques territoriales mettant en avant la moindre consommation énergétique et la valorisation locale de la biomasse**
- ↳ **Prendre en compte de manière volontariste des critères de sobriété énergétique et/ou d'autonomie énergétique dans l'instruction des projets accompagnés par les outils financiers spécifiques au massif des Pyrénées**
- ↳ **Privilégier les solutions de production d'énergie et de chaleur en circuits courts, valorisant les ressources locales : biomasse, eaux thermales...**

Toutefois, les deux SRADDET soulignent la nécessité de poursuivre le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique, en lien avec les territoires. Pour Occitanie, il s'agit de « Développer de nouveaux modèles de production énergétique coproduits avec les habitants/citoyens ; consolider la filière ENR ; encourager les territoires à développer les potentiels de production d'énergies renouvelables en priorisant l'installation sur les toitures, les espaces artificialisés et dégradés, en développant les solidarités entre les territoires et dans le respect des continuités écologiques », et, pour Nouvelle-Aquitaine de « Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable ».

Le massif des Pyrénées pourrait se montrer territoire exemplaire en la matière, notamment par le développement de la concertation et le soutien de démarches citoyennes et les objectifs du territoire pourraient être les suivants :

- ↳ **Soutenir les projets citoyens de production d'énergie renouvelable mais également les projets d'entreprises (valorisation, capacité à accroître leur indépendance énergétique) et de collectivités (réseaux de chaleur, incitation à l'emploi de matériaux biosourcés, etc.)**
- ↳ **Favoriser la production d'énergies renouvelables pour l'alimentation des refuges et cabanes pastorales, encore trop dépendants d'énergies fossiles héliportées, dans le respect notamment des débits d'étiage**
- ↳ **Soutenir les expérimentations en matière de production d'énergie renouvelable innovantes, dans le contexte montagnard (climat, transports, etc...)**

De nouvelles mobilités, plus économes en énergie

Principaux enjeux liés aux questions de mobilité (et cf. notes spécifiques)

- ↳ **Déplacements de la population permanente au sein du massif**
- ↳ **Trajets domicile-travail de / vers des lieux hors massif**
- ↳ **Pour les personnes et les biens : problématique du dernier kilomètre**
- ↳ **Comment faire venir et accueillir les touristes « non motorisés » ?**
- ↳ **Inciter le fret marchand bas carbone vers et depuis les unités industrielles les plus significatives**

Diminuer la consommation des bâtiments

Principaux enjeux liés au patrimoine bâti (et cf. notes spécifiques)

- ↳ **Accélérer la rénovation énergétique et l'adaptation au changement climatique des bâtiments dans un climat de montagne**
- ↳ **Encourager la requalification des zones d'activités dans une approche globale (diminution de la consommation énergétique des bâtiments, et production d'énergie renouvelable – cf. infra -, prise en compte des questions de mobilités des usagers – cf. supra -)**
- ↳ **Lutter contre la précarisation énergétique des habitants et des travailleurs saisonniers**
- ↳ **Rénover l'immobilier de loisir (y compris les refuges) et l'immobilier des stations**
- ↳ **Développer des techniques de rénovation énergétique efficaces et respectueuses de la qualité patrimoniale du bâti ancien, promouvoir les matériaux de construction durables issus de filières locales et faire monter en compétence les entreprises du massif pour réussir le mix « Rénovation x Adaptation x Patrimoine »**

La houille blanche, une énergie de la fin du XIX^{ème} siècle qui a toute sa place dans la transition énergétique, grâce notamment à sa capacité de stockage et sa flexibilité

L'hydroélectricité tient une place à part dans les Pyrénées, où elle fait partie du paysage et apporte de la richesse à de nombreuses vallées. Elle peut également faire l'objet d'une valorisation touristique. Les Pyrénées ont fait partie des régions pionnières en matière d'hydroélectricité, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, et la plupart des vallées de haute montagne pyrénéenne ont été dotées d'équipements hydroélectriques : digues, conduites forcées, cheminées d'équilibre, stations de pompage, mais aussi chemins et routes, baraquements plus ou moins en ruines, pylônes, téléphériques, passerelles, galeries... sont autant d'éléments d'un système d'exploitation d'une ressource considérée comme naturelle pour la production de l'énergie électrique, visibles dans le paysage et dont les barrages sont les représentants les plus emblématiques.

Le premier barrage des Pyrénées (Orédon) a été mis en service pour réguler et augmenter le débit du canal de la Neste dans les Hautes-Pyrénées, en 1864. C'est ensuite pour satisfaire les besoins en énergie du chemin de fer qu'on imagine de créer des réserves d'eau au début du XX^e siècle (à partir de 1914, la Compagnie des Chemins de Fer du Midi entame la construction du barrage de l'Oule et puis en juin 1929, crée la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM)). Après la Seconde Guerre mondiale, l'hydroélectricité voit son développement s'accélérer avec la nationalisation des IEG (Industries Electriques et Gazières) dont tous les producteurs hydroélectriques, aboutissant à la création d'EDF. C'est à partir de cette époque que débute la création des grands barrages Pyrénéens, avec comme exemple emblématique l'aménagement EDF de Pragnères et son système d'alimentation exemplaire reposant sur trois barrages, Ossoue, Escoubous, et Cap-de-Long et plus de quarante kilomètres de galeries. Cap de Long sera achevé en 1953. Les constructions de barrages s'enchaînent : les Gloriettes (1952) sur le gave d'Estaubé, Escoubous (1953), Naguilhes en Ariège en 1957, Migouélou, (1959) dans la vallée des Gaves... Les derniers grands barrages à voir le jour sont ceux de l'Ariège, Pla de Soulcem (1983), Garrabet (1984), Laparan (1985) et Olhadoko, au Pays basque en 1996. De nombreux barrages sont devenus des destinations touristiques, et Rodriguez montre même que, au cours du XX^e siècle, l'évolution des pratiques touristiques de montagne s'est fait en lien étroit avec l'aménagement des infrastructures hydroélectriques. Aujourd'hui, outre les 2 producteurs historiques EDF et SHEM, il existe de nombreux producteurs hydroélectriques sur l'ensemble du massif, qui représentent une filière très dynamique en termes d'emplois et de développement économique par les travaux de modernisation et de mise en conformité (continuité écologique notamment).

Dans un contexte marqué à la fois par la lutte contre le réchauffement climatique et par la nécessaire adaptation à ses effets, l'hydroélectricité est au carrefour d'enjeux majeurs : transition énergétique, gestion de la ressource en eau, préservation de l'environnement et développement économique des territoires.

La loi relative à l'énergie et au climat et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) visent à un développement exponentiel des capacités de production d'énergies renouvelables. L'hydroélectricité, première source d'électricité renouvelable et seule énergie renouvelable « stockable », a un rôle majeur à jouer dans l'atteinte de ces objectifs. Avec plus de 400 centrales hydroélectriques réparties sur les six départements, le massif des Pyrénées est aujourd'hui fortement équipé en aménagements hydroélectriques, qui contribuent à la lutte contre le changement climatique par la transition énergétique et à l'atténuation des effets du changement climatique, notamment avec le soutien d'étiage qu'ils permettent. Un développement nouveau de production hydroélectrique respectueux des enjeux environnementaux, de biodiversité et de préservation des milieux aquatiques, devra également veiller à la conciliation des usages liés à l'utilisation agricole, industrielle, domestique et récréative de l'eau.

↳ **Encourager l'optimisation sur l'existant, avec des plans d'ensemble par hydro-bassin (à micro-échelle, en s'appuyant sur les démarches et projets menés par les territoires : SCOT, PCAET, ...), associés à des inventaires des ouvrages ou aménagements présents, de leurs impacts sur l'état et le fonctionnement des cours d'eau et de leur contribution à la lutte contre le changement climatique et ses effets**

↳ **Favoriser la rénovation écologique des centrales existantes et l'élimination des barrages obsolètes**

↳ **Faciliter le développement de nouveaux projets hydroélectriques respectueux de l'ensemble des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques, contribuant à la transition énergétique du territoire et à l'insertion des énergies renouvelables variables dont le développement est promu, et mettant en œuvre les évolutions technologiques récentes qui augmentent la possibilité de produire dans le plus grand respect de l'environnement (turbine à très basse vitesse, grille ichtyo-compatible par exemple)**

↳ **Garantir la qualité et l'étiage des eaux dans la perspective du changement climatique**

L'énergie solaire

La puissance du parc solaire photovoltaïque français atteint 9904 MW fin 2019. Au cours de l'année 2019, 966 MW supplémentaires ont été raccordés, contre 876 MW en 2018 sur la même période. Ces nouveaux raccordements se concentrent principalement dans la moitié sud de la France. La production d'électricité d'origine solaire photovoltaïque s'élève à 11,6 TWh en 2019, en augmentation de 8 % par rapport à 2018. Elle représente 2,5 % de la consommation électrique française. L'Occitanie avec 2026 MW représente 20,5 % du parc raccordé. Elle est en deuxième position derrière la Nouvelle Aquitaine (2480 MW).

Ainsi la Cerdagne, qui connaît près de 2400 heures de soleil par an et une altitude favorisant la réception du rayonnement solaire direct, bénéficie de conditions météorologiques exceptionnellement favorables à l'exploitation de l'énergie solaire, qui y apparaît comme un axe identitaire fort (four solaire d'Odeillo, centrale solaire de Thémis, implantée à Targassonne - l'une des premières plateformes européennes de recherche et développement sur les technologies solaires concentrées thermodynamique (CSP) et photovoltaïque (CPV) -, centrale solaire thermodynamique de Llo...). Les chercheurs du CNRS-Promes, basé depuis les années 1970 à Odeillo et pionnier dans le domaine du solaire, travaillent également sur les études thermiques à haute température, les systèmes de transport de chaleur ou encore le comportement à haute température des matériaux.

Pour autant, les installations photovoltaïques ont des impacts forts sur les paysages, particulièrement perceptibles en zone de montagne, et, dans certaines zones, le risque d'artificialisation de terres agricoles peu productives pour l'aménagement de photovoltaïque au sol est non négligeable. Le développement de cette énergie dans le massif doit prendre en compte ces éléments.

- ↳ **Développer le photovoltaïque en priorité en toiture dans les zones artisanales et en rénovation du patrimoine bâti (rénovation des centre-bourgs, autonomie en habitat isolé)**
- ↳ **Favoriser les inventaires des supports potentiels d'énergie photovoltaïque par les collectivités (toitures, hangars, ombrières...)**
- ↳ **Se donner comme principe la non-implantation de photovoltaïque au sol ou flottant dans les secteurs agricoles, pastoraux, naturels ou forestiers de la zone de montagne du massif**
- ↳ **Développer le solaire thermique en toiture pour la production d'eau chaude**
- ↳ **Favoriser l'élaboration d'une doctrine partagée de développement maîtrisé sur l'ensemble du massif des Pyrénées**
- ↳ **Mettre en valeur et faire connaître le patrimoine scientifique et technologique lié à l'énergie solaire**

Biomasse : bois –énergie et méthanisation

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit l'élaboration d'un schéma régional biomasse pour définir des objectifs de développement de l'énergie renouvelable issue de la biomasse. Le Schéma régional de la biomasse définit les objectifs régionaux de développement de l'énergie à partir de la biomasse en cohérence avec le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) et la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB). Ses objectifs sont repris dans les SRADDET.

La biomasse est issue des produits non-utilisés et biodégradables qui proviennent de l'agriculture (comprenant les substances végétales et animales de la terre et de la mer), de la sylviculture (biomasse forestière) et de ses industries connexes et des déchets industriels et ménagers. Une hiérarchie des usages doit être respectée de manière à privilégier les usages premiers de celle-ci (alimentation, matériaux, le stockage de carbone par les écosystèmes, l'augmentation de la vie biologique des sols...) et les SRB traitent uniquement de la biomasse non valorisée à ce jour et pouvant être valorisable à des fins énergétiques, une fois l'ensemble des filières prioritaires prises en compte.

Le SRB d'Occitanie, où le bois énergie occupe une place significative, comporte 19 actions avec, en particulier la formation aux filières d'avenir, le soutien à l'innovation, le développement des process et notamment la méthanisation, l'injection de biométhane dans le réseau, la structuration et la professionnalisation des filières d'approvisionnement, l'amélioration de la qualité des combustibles, l'accompagnement des porteurs de projets de chaufferies bois... La finalisation du SRB de Nouvelle-Aquitaine est prévue courant 2020. Différentes fiches –action sont en cours de finalisation, parmi lesquelles : observer et suivre l'évolution de la ressource biomasse en Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les besoins énergétiques, réaliser une documentation spécifique à destination des élus pour développer des projets énergétiques mobilisant la biomasse, sensibiliser les agriculteurs à la mobilisation des ressources méthanisables – biomasse agricole ou accompagner le développement de la ressource ligneuse bocagère (arboricole et agroforestière).

Connaître les besoins, connaître la ressource, encourager les projets innovants et expérimentaux font partie des mesures soutenues par les parcs naturels régionaux pyrénéens et le parc national des Pyrénées pour le développement de la biomasse, qui sont généralisables à l'ensemble des territoires de projet du massif.

- ↳ **Caractériser et localiser les sources de biomasse utilisables pour une production locale d'énergie à l'échelle des territoires pyrénéens**
- ↳ **Connaître et développer le potentiel de méthanisation du territoire pyrénéen, en soutien à l'élevage local (dispositifs de micro-méthanisation pouvant permettre d'autres productions ou activités)**
- ↳ **Connaître et développer le potentiel de bois-énergie du territoire pyrénéen, en s'appuyant sur les nombreuses études déjà menées en la matière...**
- ↳ **... en assurant dans le temps la pluralité de la filière (bois d'œuvre/industrie/énergie) et la multifonctionnalité de la forêt, le bon fonctionnement de ses écosystèmes, et leur résilience au changement climatique, ainsi que la préservation de ses milieux emblématiques et incontournables pour la biodiversité des Pyrénées (vieilles forêts notamment)**
- ↳ **... et en favorisant les opérations de sylviculture (sélection de bois d'œuvre d'avenir) et d'ouvertures paysagères et d'entretien / réouverture des « zones intermédiaires »**
- ↳ **Accompagner le développement de la ressource ligneuse bocagère en favorisant la gestion et l'entretien des haies et la culture des arbres têtards très présents dans certains paysages pyrénéens**
- ↳ **Favoriser le développement de petites unités productives d'énergie adaptées au territoire et respectueuses des milieux (méthanisation en commun, bois-énergie très local), pour des projets individuels (chaudière, bois, cogénération), des projets collectifs (réseaux de chaleur, ...) et de la valorisation énergétique de process/produits industriels (connexes bois).**

La géothermie

La géothermie (de basse énergie ou très basse énergie) valorise l'énergie renouvelable du sous-sol directement (chauffage) ou à l'aide de pompes à chaleur géothermiques. Elle présente l'avantage d'être locale, renouvelable et d'émettre très peu de gaz à effet de serre. En effet, les pompes à chaleur géothermiques ont des coefficients de performance (dit "COP") estimés à 4 en moyenne, c'est à dire que 1 kWh électrique consommé pour faire fonctionner la pompe à chaleur permet de générer 4 kWh de chaleur dont 3 d'origine renouvelable (chaleur extraite du sous-sol). C'est 4 fois moins que les installations classiques utilisant l'électricité, 6 fois moins que celles consommant du gaz naturel et 7 fois moins que celles au fioul pour le chauffage. Prendre la chaleur dans le sous-sol, dont la température annuelle est constante au-delà de quelques mètres de profondeur, plutôt que dans l'air ambiant permet de plus une performance plus constante dans l'année comparé aux pompes à chaleur aérothermique.

Dans les Pyrénées, des eaux naturellement chaudes et minéralisées jaillissent par le biais de circulations au sein de système de failles plus ou moins profondes et sont exploitées à des fins thermales. Il s'agit d'une véritable richesse patrimoniale, source depuis la fin du XVIIème siècle d'activités économiques d'importance pour le territoire.

Les stations thermales utilisent de plus en plus ces eaux géothermales, dont la température de l'eau est souvent supérieure à 50°C, au-delà de leur usage thérapeutique, pour le thermoludisme ou le chauffage des bâtiments de l'établissement thermal ou plus largement de bâtiments publics à travers un réseau de chaleur (Luchon, Bagnères de Bigorre, Cauterets, Ax Les Thermes). Les solutions de valorisation thermique des rejets et des éventuelles ressources thermales non encore exploitées positionnent l'établissement thermal et la commune dans une démarche environnementale vertueuse (sobriété énergétique, protection des milieux) bénéfique pour l'environnement et l'établissement. En dehors des sites thermaux, existent des sources dont les eaux ont des températures élevées qui pourraient être exploitées dans des conditions technico-économiques intéressantes, pour des applications directes et/ou par le biais de pompes à chaleur.

- ↳ **Fixer pour le massif un objectif de croissance de la valorisation de cette ressource naturelle ou de la ressource résiduelle en sortie de sites thermaux (« chaleur fatale ») lorsqu'elle est rejetée dans le milieu naturel ou en période de fermeture des sites**
- ↳ **Caractériser le potentiel géothermique utilisé ou valorisable, et identifier de manière spécifique les reliquats de ressources thermiques**
- ↳ **Soutenir le développement de futurs projets géothermiques valorisants sur quelques sites-test pyrénéens.**

Le vent

Le Massif des Pyrénées apparaît comme peu favorable au développement de l'éolien terrestre, sauf à l'est de la chaîne, et plus particulièrement dans le département de l'Aude, déjà fortement équipé (l'Aude compte, en mars 2020, 429 MW de parcs éoliens soit 26.1 % de la puissance installée en Occitanie). Le schéma régional éolien du Languedoc-Roussillon met en évidence pour l'Aude et les Pyrénées-Orientales des enjeux forts, notamment pour les espèces protégées de l'avifaune et des chiroptères, ainsi que les patrimoines culturels et sites classés.

↳ **L'insuffisance en quantité et qualité de la ressource éolienne de la zone de montagne du massif des Pyrénées, le très fort impact de ces aménagements, l'importance du risque sismique sur l'ensemble de la chaîne, amènent à proposer qu'il n'y ait pas de développement de grand éolien dans la zone de montagne du massif des Pyrénées.**

Les pieds sur terre, la tête dans les étoiles

Le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine met en avant l'objectif de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première « région étoilée » de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne. La Région Occitanie a lancé en 2020, aux côtés de la DREAL Occitanie, une dynamique collective pour une meilleure prise en compte de la biodiversité nocturne.

En 2013, le sud du département des Hautes-Pyrénées a reçu le label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi, reconnaissance qui valorise la qualité du ciel étoilé notamment en zone cœur du Parc national des Pyrénées. Le Parc national des Pyrénées accompagne la conversion de l'éclairage dans ce cadre, pour préserver les paysages nocturnes (ciel étoilé), réduire l'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité (trame sombre), réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage des communes. Les parcs naturels régionaux se sont également saisis du sujet et travaillent activement, avec les collectivités et syndicats d'énergies concernés.

↳ **Proposer à l'ensemble des collectivités du massif d'inscrire la préservation des paysages nocturnes dans leurs objectifs à moyen terme**

1.4. Comment organiser l'aménagement du massif pyrénéen ?

Contexte général

Le schéma de massif pointait en 2013 des enjeux spécifiques à l'aménagement du massif pyrénéen:

- une certaine banalisation des habitats et paysages pyrénéens,
- des formes urbaines plutôt étalées et consommatrices d'espaces, particulièrement des terres plates ou à faible pente,
- la création induite de nouvelles centralités parfois mal connectées et entraînant une dévitalisation des centres de village.

En matière de **logements**, l'évolution de l'offre tant qualitative que quantitative diffère selon les zones du massif, avec des formes d'habitat qui diffèrent (chiffres de 2016) :

- le nombre de résidences principales progresse partout mais plus fortement en zone occidentale, avec pour profil majoritaire une maison individuelle (3 sur 4), habitée par des propriétaires (2 sur 3), occupée depuis plus de 10 ans (55%), d'au moins 4 pièces (70%) et construite avant 1970 (1 sur 2) ;
- les résidences secondaires demeurent en forte progression dans les territoires les plus touristiques (jusqu'à 1/3 du parc)
- la vacance, qui est en moyenne de 8% sur le massif (comme en France), dépasse les 16% dans les petites villes de piémont, excepté dans la zone ouest, dont 6 logements sur 10 sont des maisons et pour moitié construites avant 1946.

Le schéma de 2013 a déjà souligné le rôle-pivot majeur des **pôles urbains** : ils concentrent une bonne part des richesses productives et portent une fonction majeure d'attractivité reposant sur une desserte performante, une offre culturelle de qualité et l'existence d'une économie autant que possible diversifiée.

Les chiffres de l'INSEE de 2016 montre que si l'accessibilité aux **services** courants et intermédiaires est assez facile pour les Pyrénéens, elle est plus délicate pour certains services supérieurs car 1 Pyrénéen sur 2 met plus de 30 minutes pour accéder à un centre de santé ou à un pédiatre par exemple (page 90, source INSEE).

Il existe seulement 9 pôles urbains, i.e. qui concentrent les 3 gammes de services, ce qui est très peu sur le massif pyrénéen, et leur niveau global d'équipement reste assez modeste voire faible.

La loi NOTRe de 2015 a conduit à une recomposition des périmètres intercommunaux sur des espaces plus vastes et des compétences renforcées en aménagement du territoire et en développement économique.

Ainsi, si le schéma constatait en 2013 « la quasi-inexistence des documents d'urbanisme supra-communaux », les rares démarches ayant été initiées sur les secteurs pyrénéens à forte pression urbaine, force est de constater que le massif pyrénéen est désormais très largement couvert ou en passe de l'être (élaboration en cours) par des SCoT ou des PLUI valant SCoT.

Par ailleurs, si en 2013 existaient dans le massif des Pyrénées deux parcs naturels régionaux et un parc national, la prochaine période verra un renforcement des démarches de projet avec la création de trois nouveaux Parcs naturels régionaux. Les chartes de parc reflètent la volonté des communes de s'engager dans la mise en cohérence des politiques de préservation avec celles de développement économique. Ces chartes donnent les grands principes d'aménagement pour les SCOT et PLU concernés en faveur d'un développement durable.

La publication en juin 2020 de l'ordonnance de la loi ELAN sur la modernisation des SCoT¹ apporte quelques évolutions majeures qui devraient permettre aux collectivités porteuses d'adapter avec plus de souplesse le contenu des SCoT selon les enjeux propres à chaque territoire, parmi lesquels :

¹ Ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale

Schéma de massif des Pyrénées - Note d'enjeux

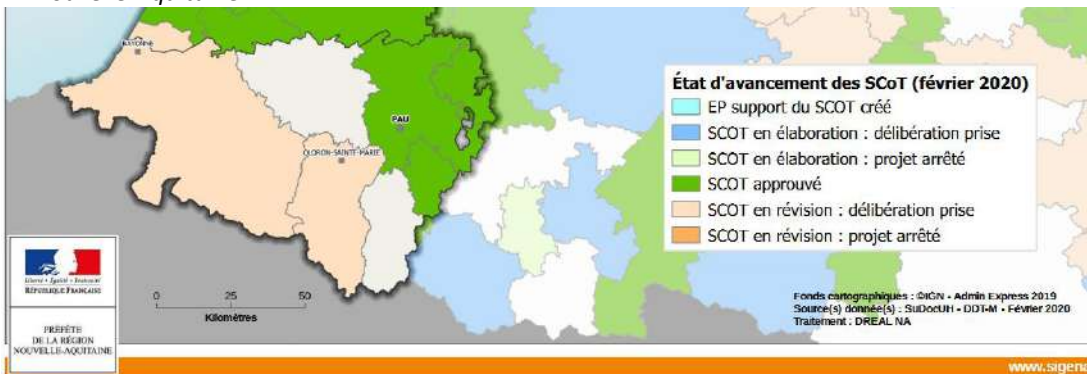
- Le projet de périmètre proposé par les EPCI compétents devra prendre en compte les déplacements et modes de vie quotidiens, au sein du bassin d'emploi ;
- Une approche transversale des politiques publiques, fondée sur 3 piliers obligatoires :
 1. Activités économiques (artisanales, commerciales, agricoles, et forestières) ;
 2. Offre de logement et d'habitat renouvelée, implantation des grands équipements et services, organisation des mobilités ;
 3. Transitions écologique et énergétique, lutte accrue contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, prévention des risques, préservation et valorisation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles
 La gestion économe du foncier et la lutte contre l'artificialisation doit être prise en compte dans chacun des 3 piliers.
- Il est désormais possible d'annexer un « programme d'actions » qui permet de mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs, quels que soient les acteurs publics ou privés.

Le schéma de 2013 avait ainsi souligné toute la complexité du subtil équilibre à trouver pour conserver l'attractivité résidentielle des territoires du massif en offrant des équipements et services de bon niveau, en général consommateurs de foncier nouveau et excentré, et maintenir une dynamique de village par la réhabilitation de l'existant, souvent reflet d'un mode de vie pyrénéen.

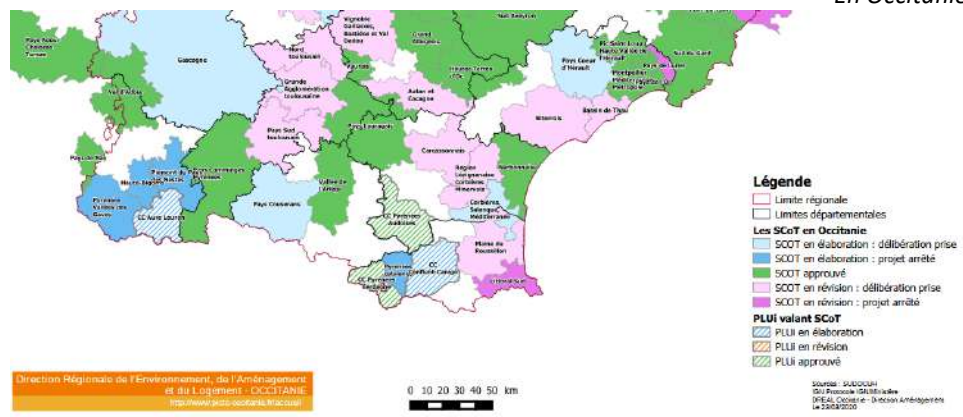
Ce point vient évidemment questionner les désirs résidentiels des Français dans les petites villes et villages du massif. La crise sanitaire qui a entraîné un confinement délocalisé de millions d'urbains dans les espaces ruraux et petites villes.

Cette expérience vécue semble avoir redonné une chance aux campagnes et aux petites villes pour qu'elles soient un lieu d'avenir, ce qu'écrivait déjà en 2011 de façon plutôt audacieuse le travail prospectif de la Datar « Territoires 2040 ».

En Nouvelle-Aquitaine



En Occitanie



Enjeux et objectifs pour l'action

Mettre en place des outils d'aménagement et d'urbanisme adaptés

Il s'agit de repenser l'urbanisme à une échelle large pour définir les zones où l'on habite, celles où l'on travaille et celles où l'on accueille, avec l'objectif transversal et majeur de la gestion économe du foncier et de la lutte contre l'artificialisation.

- ↳ **Fixer une définition claire et partagée du « Zéro artificialisation nette », des outils de mesure de l'artificialisation, notamment les impacts sociaux et économiques, et de trajectoires temporelles réalistes**
- ↳ **Conforter les fonctions des pôles urbains du piémont pyrénéen et renforcer le degré d'équipements des pôles de proximité et intermédiaires, grâce aux politiques nationales et régionales**
- ↳ **Anticiper sur l'organisation du partage des espaces dans la perspective d'une "migration climatique" vers les territoires de montagne, et poursuivre l'élaboration de documents d'urbanisme sur les territoires (SCoT, PLUI) en privilégiant l'échelle intercommunale et les enjeux stratégiques pour le massif pyrénéen**
- ↳ **Prendre en compte les risques naturels et la fonctionnalité des écosystèmes dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, en tenant compte du changement climatique et de son accélération, et en s'appuyant pour cela sur des solutions fondées sur la nature (Les Solutions fondées sur la Nature sont définies par l'UICN comme "les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité")**

Favoriser la rénovation de logements

Afin de répondre aux besoins des populations de disposer de logements de qualité, plus économes en énergie, il convient d'accompagner et de favoriser la rénovation de logements.

- ↳ **Refonder la politique nationale d'aide à la pierre : la Fédération nationale des SCoT préconise notamment d'adapter toute la fiscalité immobilière à l'enjeu de rénovation urbaine et de lutte contre l'artificialisation, et la fiscalité locale à la lutte contre l'étalement urbain**
- ↳ **Accompagner des plans locaux de développement de logements pour tous en zone de montagne, et notamment en zones touristiques (en direction des travailleurs saisonniers particulièrement), particulièrement en matière de réhabilitation, de vacance et de disponibilité de logements, notamment par le rééquilibrage d'offres par des transformations de résidences secondaires en logements permanents**
- ↳ **Soutenir les mesures de la loi montagne en faveur de l'hébergement des travailleurs saisonniers en zone de montagne : mobilisation de logements vacants par des bailleurs sociaux pour les attribuer, en intermédiation locative, à des travailleurs saisonniers, et obligation de définir un plan d'action sur 3 ans pour le logement des travailleurs saisonniers dans les communes touristiques (convention entre les partenaires locaux du logement)**

II – De la tradition à l'innovation, des acteurs à soutenir, un territoire à valoriser

Concernant les activités économiques, il s'agit donc de projeter dans l'avenir les activités qui font la tradition et l'originalité du massif, qui entendent se perpétuer mais qui doivent aussi s'adapter aux nouvelles conditions climatiques (notamment les stations de ski), aux nouveaux modes de loisir ou de consommation, aux attentes des occupants ou des travailleurs de la montagne.

Par ailleurs, en matière de transition énergétique, les Pyrénées peuvent jouer la carte des énergies renouvelables : ressources hydrauliques déjà présentes en quantité, mais également énergie solaire pour une partie du massif.

Un point d'attention particulier, qui ne se réduit pas à une dimension économique, doit être porté sur les activités innovantes (de pluriactivité combinant pastoralisme, artisanat, hébergement, développement culturel voire gastronomique) qui renouvellent le tissu des résidents, pérennisent la vie et stimulent l'activité économique. Les acteurs publics interviennent ici plutôt en écoute, en appui, voire en utilisateurs pour ces acteurs privés (une illustration, le recours à des circuits courts pour l'approvisionnement des cantines scolaires ou le renforcement des connexions pour la diffusion des informations sur les offres locales).

Les fiches proposées :

2.1. Comment maintenir une activité pastorale dans les Pyrénées ?

2.2. Comment envisager l'avenir des activités touristiques dans les Pyrénées ?

2.3. Comment soutenir les autres activités économiques qui constituent la tradition et l'originalité du massif ?

2.4. Comment connaître et faire connaître les Pyrénées ?

2.1. Comment maintenir une activité pastorale dans les Pyrénées ?

Contexte général

De tous les massifs français, le massif des Pyrénées est celui où le poids de l'agriculture reste le plus important avec 8,4% des actifs contre 3,5% en moyenne nationale. Les exploitations y sont plus petites qu'ailleurs et majoritairement individuelles, bien que les formes associatives soient en augmentation (+10% de GAEC sur les exploitations pastorales). La pluriactivité, qui constitue une donnée historique de l'agriculture pyrénéenne, concerne 20% des chefs d'exploitation du massif. Cette agriculture reste un des principaux facteurs de développement économique, d'entretien des espaces montagnards (agropastoralisme), d'occupation des territoires et contribue à leur attractivité.

La place centrale de l'agropastoralisme dans le Massif fait des Pyrénées une terre d'élevage par excellence :

60% des 13 000 exploitations du massif sont à dominante herbivore et près de 30 % sont dites pastorales, c'est-à-dire qu'elles valorisent des espaces à végétation spontanée complexe comme les estives, les landes, les parcours. Sur 800 000ha de surfaces agricoles, les éleveurs transhumants valorisent 650 000ha dont 400 000ha en gestion collective (¼ de la superficie totale des Pyrénées). Les estives accueillent chaque année 520 000 ovins, 100 000 bovins et 11 000 équins soit plus de 65 000 UGB équivalent temps plein, en augmentation de 2% depuis 2010. Les exploitations pastorales font vivre 7 200 éleveurs et bergers.

Ces exploitations sont directement concernées / impactées par les enjeux relatifs à l'adaptation au changement climatique, à la biodiversité, au tourisme, et plus largement à l'ensemble des multi-usages de la montagne dans toutes leurs déclinaisons. Le pastoralisme génère de nombreuses aménités évaluées à 360M€ de services non-marchands. 60 % des surfaces d'estive sont classées en Natura 2000, 50 % en parc national ou parc naturel régional, 100% sont reconnues à Haute Valeur Naturelle.

Les synergies entre le pastoralisme, support d'activités économiques, et les autres secteurs d'activités sont multiples et riches : 11% des exploitations du massif pratiquent une activité de diversification (restauration, hébergement, artisanat, activité forestière...) et 13% transforment à la ferme.

Les filières agricoles pyrénéennes, qui ont fait le choix de la valorisation des ressources locales, choix fondé sur le triptyque races – terroir – pratiques, constituent un patrimoine unique et adapté aux nouvelles exigences sociétales et politiques. Elles contribuent au maintien de la biodiversité domestique en encourageant le recours aux races locales, et en permettant de les soutenir et de les mettre en valeur.

La nouvelle politique agricole commune (PAC) se prépare dans un contexte marqué par des **attentes sociétales** fortes pour une agriculture et un élevage plus respectueux de l'environnement, moins consommateurs d'intrants potentiellement dangereux pour les milieux et pour la santé des consommateurs, soucieux du bien-être animal. Les conditions d'élevage sont scrutées, la consommation de viande diminue.

La **crise sanitaire de 2020** a contribué à renforcer ces tendances, et a mis en valeur la nécessité de soutenir une agriculture de qualité locale et économe, de saison, commercialisée via des circuits courts et locaux (mouvements « locavores »). Elle a également mis en valeur les espaces montagnards comme des lieux « refuge », et la montagne a connu cet été une fréquentation importante, qui n'a pas été sans générer des conflits d'usages, notamment dans les estives les plus accessibles.

Le pastoralisme pyrénéen et, plus largement, l'agriculture du massif, contribuent à la qualité et au développement des territoires en assurant des fonctions d'entretien de paysages, de conservation de la biodiversité, et portent une partie des réponses aux demandes d'évolution des systèmes agricoles et alimentaires. À ce titre, ils doivent être soutenus et renforcés.

Enjeux et objectifs pour l'action

Prendre en compte la complémentarité des espaces pour mieux les protéger

Seuls des systèmes pastoraux dont la conduite s'appuie sur la complémentarité entre les différents espaces utilisés (fonds de vallées-piémont / zones intermédiaires / estives), seront en mesure de résister aux crises climatiques et environnementales à venir (autonomie fourragère, autonomie énergétique...). Or on observe aujourd'hui une concurrence des usages sur le foncier agricole entre urbanisation et agriculture, un abandon des zones sur lesquelles le parcours seul ne permet pas d'éviter enrichissement et reboisements progressifs, une forte pression sur les estives (due à différents facteurs).

- ↳ **Rendre accessible les outils de maîtrise foncière : bail, commission de mise à disposition, association foncière pastorale, convention pluriannuelle de pâturage...**
- ↳ **Expérimenter une gestion innovante du foncier agricole et pastoral**

Les changements climatiques modifient la pression sur les surfaces d'estives en augmentant la demande...

La ressource fourragère plus rare en plaine (périodes de sécheresse plus longues, canicules plus fréquentes) augmente la pression sur les territoires d'estive, avec une augmentation des demandes d'éleveurs éloignés, parfois au détriment de jeunes installés localement.

La gestion de la demande, l'accueil de nouveaux éleveurs sont souvent liés aux droits à paiement PAC, mais également aux choix politiques faits par les gestionnaires d'estives.

... alors que la ressource tend à diminuer

Surfaces herbagères convoitées, les estives subissent également les effets du changement climatique, avec une réduction des surfaces utilisables ou utilisées (embroussaillage ou boisement qui tendent à remonter en altitude, quartiers abandonnés car trop difficiles à garder ou protéger des prédateurs...), une moindre production liée aux périodes de sécheresse et / ou chaleur, une tension accrue sur la ressource en eau, avec des risques importants de surpâturage des zones humides, voire une dégradation de la qualité pastorale des estives par l'abandon de la complémentarité entre les troupeaux et le sur- ou sous-pâturage de certains secteurs.

- ↳ **Renforcer la gestion collective des estives et la conciliation des usages**
- ↳ **Accompagner le pastoralisme dans toute sa dimension (animation, gardiennage, travaux pastoraux y compris cabanes, gestion foncière des zones intermédiaires, ...)**
- ↳ **Aider les éleveurs à trouver des bergers salariés et les bergers à trouver des emplois saisonniers**
- ↳ **Favoriser l'accès aux estives pour les éleveurs locaux et notamment les nouveaux installés**
- ↳ **Veiller à la prise en compte de l'agropastoralisme comme activité essentielle au territoire dans les politiques publiques (PAC, politiques nationales, déclinaison des politiques européennes dans les PDR, cohérence entre les PDR du massif)**
- ↳ **Promouvoir le pâturage multi-espèces pour une gestion optimisée des ressources des estives et adapter les pratiques au changement climatique**

Pratiques pastorales, pastoralisme et défense contre l'incendie

La mobilisation des élevages pastoraux dans la prévention des incendies est à l'œuvre depuis plus de 30 ans sur la partie méditerranéenne des Pyrénées (entretien de coupures de combustible par le pâturage et interventions complémentaires). Autrefois limité à la zone méditerranéenne, le risque d'incendie s'étend sur une bonne partie du massif, en particulier sur les zones intermédiaires soumises à de fortes dynamiques de fermeture. Adossé au pâturage, l'écobuage, pratique très ancrée dans les Pyrénées, offre une maîtrise raisonnée de l'embroussaillage. Véritable outil d'aménagement du territoire et bien qu'encadré, lorsqu'elles existent, par des commissions locales d'écobuage pilotées par les élus, il est de plus en plus mal toléré (risques d'incendies accidentels malgré le suivi des feux, impacts sur la pollution de l'air des vallées, risques d'incendies accidentels malgré le suivi des feux, impacts sur la pollution de l'air des vallées, impacts sur la faune et la flore). Pour autant, l'ouverture de ces zones est nécessaire pour la défense contre l'incendie. Ces évolutions de la demande sociale, multiforme, ne peuvent être méconnues, et amènent à proposer de s'attacher à viser à la fois « moins de feu » et « mieux de feu ».

- ↳ **Soutenir les activités agricoles et pastorales dans les zones intermédiaires ou de piémont à forts risques (installation, transhumance, nouvelles activités...)**
- ↳ **Rénover les dispositifs de soutien aux éleveurs entretenant les coupures de combustibles (MAEC) et développer ces mesures au-delà des zones méditerranéennes où elles étaient historiquement mobilisées**

Schéma de massif des Pyrénées - Note d'enjeux

- ↳ Rechercher au cas par cas les solutions de substitutions viables (économiquement, mais pas uniquement) et également de moindres impacts et soutenir l'expérimentation et le développement d'alternatives au feu pour l'ouverture des milieux
- ↳ Faire monter dans la durée en savoirs, compétences et en organisation collective les acteurs de la « chaîne du feu » sur nos territoires pour améliorer les pratiques et limiter les impacts
- ↳ Capitaliser les expériences

Les estives, un patrimoine commun : face aux conflits d'usage, médiation, dialogue et concertation

Pratiques pastorales et biodiversité

Le pastoralisme fait partie des toutes premières forces locales qui s'exercent sur les milieux, et la conservation de certaines espèces dépend directement des pratiques pastorales. Le pastoralisme contribue également à la biodiversité domestique en valorisant des races rustiques, à plus petits effectifs, adaptées au milieu et à un système d'élevage plus extensif.

- ↳ Conforter et promouvoir les pratiques pastorales reconnues pour les services écosystémiques qu'elles rendent (paysage, biodiversité, changement climatique)
- ↳ Créer des instances de concertation entre éleveurs et écologues et co-définir des mesures agro-environnementales
- ↳ Evaluer l'effet des dynamiques naturelles ou des interventions, et l'état de santé des milieux agropastoraux et proposer des mesures de gestion en faveur des milieux et des troupeaux
- ↳ Faire connaître les bonnes pratiques et sensibiliser les usagers de la montagne (recueil des actions menées, suivi, évaluation...)
- ↳ Travailler avec les éleveurs, les vétérinaires et les organismes de sélection sur les pratiques anti-parasitaires
- ↳ Intégrer ces éléments aux formations agricoles ; proposer des modules de sensibilisation à la gestion éco-pastorale adaptés aux éleveurs utilisateurs de ces espaces et particulièrement aux nouveaux entrants et aux bergers saisonniers

Activités de pleine nature et pratiques pastorales

L'augmentation croissante des activités de pleine nature dans les espaces naturels (randonnée, pêche, VTT, trail, ...) est source de conflits d'usage. L'année 2020 a été marquée par une forte augmentation de ces conflits, en lien avec la forte fréquentation de la montagne en réponse à la crise sanitaire, aux envies d'espace post-confinement, aux restrictions dans les voyages. La montagne est avant tout un milieu naturel où s'exercent diverses activités professionnelles et de loisirs et où les estives jouent un rôle essentiel pour les éleveurs en constituant un outil de travail dans la continuité des exploitations agricoles.

- ↳ Favoriser la conciliation des différents usages de la montagne, par exemple par la communication auprès du grand public, des pratiquants sportifs, des habitants et notamment des jeunes
- ↳ Mener des actions spécifiques auprès des professionnels des APN et des clubs (VTT, parapentes, escalade...) pour sensibiliser aux pratiques pastorales et aux milieux
- ↳ Définir une signalétique adaptée pour sensibiliser les usagers des espaces pastoraux aux règles de bonnes conduites à adopter en présence des troupeaux
- ↳ Améliorer les zones de stationnement au départ des sentiers les plus fréquentés et adapter les clôtures (portes ou passages adaptés, limiter les clôtures permanentes dans les zones de pratique du ski de randonnée, ...)

Animation et Gouvernance

A l'interface d'enjeux de société, d'enjeux économiques, d'enjeux écologiques et d'enjeux d'aménagement du territoire, le pastoralisme pyrénéen et, plus largement, l'agriculture et les filières agro-alimentaires pyrénéennes justifient la mise en place de lieux d'échanges et de concertation dépassant l'échelle locale, avec une focale « Massif des Pyrénées », pour :

- ↳ Assurer la pérennité de l'animation pastorale locale
- ↳ Observer le pastoralisme pyrénéen pour mieux en connaître les pratiques, le faire connaître et reconnaître
- ↳ Partager les bonnes pratiques (et les échecs) sur tous les sujets touchant à la gestion des estives, en tant qu'outil de travail, espaces fragiles et de multi-usages
- ↳ Soutenir l'expérimentation (de nouvelles manières de s'installer, de produire et de commercialiser sont déjà des réalités partout dans les Pyrénées), et communiquer sur ces expériences
- ↳ Soutenir et mettre en valeur la « Transhumance, patrimoine mondial immatériel de l'Unesco »

2.2. Comment envisager l'avenir des activités touristiques dans les Pyrénées ?

Contexte général

Le tourisme demeure une activité économique majeure dans bon nombre de vallées pyrénéennes, avec une double saisonnalité marquée. Près de 17 000 emplois touristiques sont recensés en 2015, les secteurs de l'hébergement (avec 40% des emplois) et des sports et loisirs (avec 21% des emplois) sont les secteurs qui captent le plus d'emplois touristiques dans le massif. La saisonnalité estivale est particulièrement marquée, le pic intervient aux mois de juillet et août avec 40% d'emplois.

Fort de 887 330 lits touristiques en 2019, on retrouve en moyenne au niveau du massif 174 lits pour 100 habitants (contre 55 en moyenne en Occitanie et 44 en Nouvelle Aquitaine). Les résidences secondaires représentent 82% des lits touristiques, les hôtels représentant moins de 5% du parc

Dans un système où les acteurs, contrairement au massif alpin, sont faiblement organisés en système intégré, le ski et le thermalisme demeurent des activités structurantes pour le massif des Pyrénées. Des évolutions conjoncturelles et sociétales sont venues bouleverser de manière encore plus marquée ces dernières années l'économie touristique du territoire : changement climatique, évolution des attentes de la clientèle touristique, « révolution » numérique dans les modalités de construction et de réservation des séjours touristiques, crise sanitaire ...

Le **changement climatique** est cinq fois supérieur en montagne, et ses conséquences sont immédiates pour toute l'économie basée sur l'activité neige avec des saisons de plus en plus courtes. Plus que jamais, la diversification des activités et la ré-interrogation du modèle s'imposent : sports outdoor, activités quatre saisons, reconversion nécessaire pour les stations situées à basse altitude. Des trajectoires sont à construire pour les stations de basse altitude, en orientant le développement des activités vers le 2 ou 4 saisons.

L'évolution de la SEM NP'Y en **Compagnie des Pyrénées** marque une étape dans l'organisation et la structuration d'un collectif de stations dans les Pyrénées centrales. Dans les Pyrénées-Orientales, le département a initié une réflexion auprès de l'ensemble des acteurs en vue de bâtir une stratégie collective.

La saison estivale n'est pas épargnée par les conséquences du changement climatique avec par exemple le manque d'eau pour certains refuges.

La clientèle, de plus en plus exigeante, est en quête de séjours où la dimension environnementale prime et devient un véritable « argument de vente ». Le massif des Pyrénées dispose d'un patrimoine d'exception à sauvegarder et valoriser, d'un aspect « sauvage » qui mérite d'être valorisé, notamment à travers la structuration de la grande itinérance.

Les **pratiques de « consommation » touristique ont fortement évolué** ces dernières années : courts séjours, clientèle de proximité, réservations en ligne de dernière minute, concurrence renforcée par les pratiques numériques : plus que jamais la question d'une marque générique pour les Pyrénées se pose, afin de rendre visible la destination.

La **crise sanitaire de 2020** a eu des conséquences immédiates sur l'activité touristique : la période de confinement a stoppé toute activité, pour autant les résultats de la période estivale post-confinement ont été qualifiés d'exceptionnels par les professionnels. La montagne est devenue une destination refuge, où des clientèles qui ont pour habitude de partir vers des destinations plus lointaines, avec un pouvoir d'achat important, ont décidé de se replier. La méconnaissance des « codes » de la montagne pour ces nouveaux visiteurs conduit les professionnels à s'interroger pour améliorer leurs pratiques en termes de diffusion de l'information, de balisage, d'offre touristique.

L'économie Lourdaise a particulièrement été affectée par la crise et fait l'objet d'un plan de relance spécifique. De même que le secteur du thermalisme, durement touché, fait partie des axes prioritaires de relance du gouvernement.

Enjeux et objectifs pour l'action

Développer le tourisme de pleine nature et repenser le modèle des stations de montagne

Repenser le modèle économique des stations de montagne, notamment la structuration juridique et financière des stations pour aller vers des modèles plus intégrés, plus robustes, qui associent les partenaires publics et privés devient une priorité. Faire évoluer la palette des activités pour s'adapter aux changements, qu'ils soient climatique et/ou dans les pratiques de consommation. Le tourisme de pleine nature (la randonnée sous toutes ses formes – pédestre – équestre – cyclo - VTT... l'alpinisme, les sports d'eaux vives, les sports aériens, etc...) présente un potentiel de développement très important pour les Pyrénées. Par nature diffus sur le territoire et peu visible, il n'a jamais été considéré comme un vecteur de développement majeur. Pourtant les études menées, il y a quelques années, mettent en avant la rentabilité de la randonnée. Par exemple, sur le « Chemin des bonshommes », le conseil général de l'Ariège estimait, en 2009, qu'à l'échelle du département, chaque euro investi en rapportait 40 €. Même si ce ratio des retombées économiques sur l'ensemble du territoire varie fortement selon les itinéraires, il va de 4 à 40. Une étude actuelle sur l'impact économique de l'ensemble de ces activités serait très instructive et certainement très utile pour l'avenir. Sans préjuger des résultats d'une telle étude, mais dans le contexte du réchauffement climatique, extrêmement sensible en zone de montagne, fragilisant l'économie de la neige, il est opportun de prévoir d'accompagner le déploiement du tourisme de pleine nature dans les Pyrénées. Cela passe par :

- ↳ **Apporter un appui opérationnel dédié aux territoires afin qu'ils puissent être accompagnés dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement touristique**
- ↳ **Mutualiser les premières expériences et initiatives à travers un réseau/club ad-hoc**
- ↳ **Accompagner la rénovation du parc immobilier de loisirs et l'hôtellerie de montagne**
- ↳ **Favoriser le développement des sports « quatre saisons »**
- ↳ **Porter une attention particulière aux activités touristiques structurantes du massif des Pyrénées, à savoir le ski et le thermalisme, mais également la randonnée (boucles courtes, grande itinérance...)**
- ↳ **Mener une étude sur l'impact économique de l'ensemble des activités du tourisme de pleine nature**

Sauvegarder le patrimoine d'exception pour mettre en valeur l'aspect « sauvage » des Pyrénées :

Le massif des Pyrénées véhicule des valeurs d'authenticité, d'espace et de nature encore préservés, espaces ouverts, intermédiaires ou espaces forestiers. Tant au niveau de la faune que de la flore, les espèces endémiques sont nombreuses et variées. Les espaces protégés constituent de véritables écrans pour un patrimoine naturel d'exception à préserver.

- ↳ **Soigner les aménagements des sites emblématiques et élaborer des schémas d'accueil du public sur les sites à enjeux**
- ↳ **S'appuyer sur les sites d'exception pour développer de véritables stratégies de développement économique**
- ↳ **Structurer la « grande itinérance » à travers les GR et les réseaux de refuges**
- ↳ **Veiller au maintien de la « naturalité » des sites, vectrice et gage de satisfaction pour toutes les parties prenantes des territoires pyrénéens**

Créer une véritable destination touristique

La destination « Pyrénées » mérite d'être davantage mise en lumière, tant sur un plan national qu'international. Cela suppose de structurer une offre mais également de définir les bons véhicules pour communiquer sur cette offre.

- ↳ **Construire une offre touristique complète à l'échelle du massif des Pyrénées**
- ↳ **Encourager l'émergence d'une nouvelle offre touristique - smart destination - plus durables et responsables, et qui prendront en compte les besoins en termes d'attractivité touristique, de mobilités douces/décarbonées pour accéder aux sites et se déplacer au sein des territoires (en s'appuyant sur les plans opérationnels de mobilités), de besoins des personnes à mobilité réduite et des personnes en situation de handicap, de digitalisation des destinations**
- ↳ **Favoriser la coopération transfrontalière pour proposer des produits attractifs**
- ↳ **Mettre en œuvre le Contrat de Destination Pyrénées (2eme génération)**
- ↳ **Porter la création d'une marque pour les Pyrénées**

Profiter de « l'effet COVID » pour fidéliser une clientèle nouvelle, de proximité et plus urbaine

- ↳ **Qualifier et valoriser l'offre pyrénéenne adaptée à cette nouvelle clientèle**
- ↳ **Mettre en place des actions spécifiques pour donner à cette nouvelle clientèle les « codes » de la montagne**

2.3. Comment soutenir les autres activités économiques qui constituent la tradition et l'originalité du massif des Pyrénées ?

Contexte général

L'économie pyrénéenne se caractérise par une **multitude de filières**, qui trouvent souvent leur origine dans une tradition ancienne et en lien avec les ressources locales et au premier rang desquelles le bois, la pierre, le marbre, le textile...

Le tissu économique est constitué **majoritairement d'entreprises de moins de 10 salariés**, avec une part de non-salariés supérieure à la moyenne nationale en lien avec un poids de l'agriculture qui reste important. Au sein du massif, les quatre zones internes définies avec l'INSEE (occidentale, centre-ouest, centre-est, orientale) ont cependant des particularités liées à leur histoire, à leur situation géographique, et à leur population.

Suite à la crise pétrolière de 1974, le massif des Pyrénées a connu une baisse du nombre de ses emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, et de la construction. A contrario, le nombre d'emplois du secteur tertiaire a continué d'augmenter, ce qui a stabilisé le nombre total d'emplois du massif sur la période. En effet, en 40 ans, l'économie du massif s'est fortement tertiarisée : on constate une hausse continue des emplois de la sphère présenteielle, et une baisse des emplois de la sphère productive jusqu'en 2000, le nombre de ces emplois stagnant sur la période récente.

Durant ces 40 années, les quatre zones du massif ont connu des périodes de recul de l'emploi, baisses plus marquées dans les zones occidentale et orientale, avec cependant une reprise dès 1990 mais qui tend à stagner, voire à décélérer pour la zone orientale, depuis la crise de 2008. Par contre, les zones centrales, un peu plus épargnées, ont connu une reprise plus tardive et à nouveau une baisse des emplois depuis 2005. L'essor du tertiaire est un peu moins marqué pour la zone occidentale qui se démarque avec 37 % d'emplois dans la sphère productive, contre environ 25 % pour les trois autres zones.

Malgré ces ralentissements de croissance au cours des dernières décennies, **l'agriculture résiste**, et notamment dans la zone occidentale, où la part de ses emplois atteint 14 %, contre 7 % pour l'ensemble du massif et 3 % pour la France métropolitaine. Le massif est aussi riche d'une **tradition industrielle**, et plus particulièrement dans les zones de l'ouest, avec des établissements travaillant pour l'industrie aéronautique (fonderie, mécanique industrielle, ...) mais aussi pour l'agro-alimentaire (fabrication de fromage par exemple). Même s'il est en recul, le secteur industriel participe à l'économie de ces zones, en y offrant quasiment 15 % des emplois. D'ailleurs, ce sont dans ces deux zones de l'ouest que la part des emplois dans la fabrication, l'entretien et la réparation sont les plus importantes. A contrario, ce sont les emplois dans l'administration, les services et l'action sociale, qui pèsent le plus dans les zones de l'est du massif.

Sur les 46 000 établissements que compte le massif, 97 % ont moins de 10 salariés, et 73 % n'en ont aucun. C'est la zone occidentale qui compte la part la plus importante de non-salariés : quasiment 3 actifs sur 10. La part des agriculteurs, commerçants et artisans y est de 24 %, contre 15 à 17 % pour les autres zones. Pour ces autres zones, la part des non-salariés reste quand même supérieure à la moyenne nationale. La pérennité de ces entreprises sans salarié est un enjeu important : en effet, plus d'un tiers de la main d'œuvre du massif est âgée de plus de 50 ans, tous secteurs confondus. C'est dans l'agriculture que les actifs de plus de 50 ans sont les plus nombreux (entre 45 et 47 % suivant les zones). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont aussi plus âgés que la moyenne nationale, notamment dans les zones orientale et centre-ouest.

Les actions de **formation-développement** sont particulièrement adaptées pour apporter une réponse sur-mesure aux besoins exprimés par les petites unités de production ou les micro-entreprises.

Une **marque dédiée aux Pyrénées** pour authentifier les origines de production, pour « vendre » à l'extérieur le territoire est revendiquée. En lien avec les initiatives déjà existantes (marque Parc, AOC...), une marque générique serait de nature à renforcer l'identité des Pyrénées, tant en termes de destination que de productions.

FORET – BOIS

La forêt de montagne occupe une place importante dans le massif et ses enjeux sont pris en compte dans le volet forestier du Schéma Interrégional du Massif des Pyrénées. Cette composante majeure du territoire pyrénéen (plus de 40% du territoire, 775 000 ha) est marquée par des contraintes particulières de gestion et d'exploitation, des attentes sociétales et paysagères fortes, la richesse et la variété des écosystèmes forestiers et l'importance de son rôle de protection des biens et des personnes contre les phénomènes naturels climatiques. La préservation des services écosystémiques rendus par la forêt pyrénéenne et sa multifonctionnalité est recherchée et doit passer par une gestion forestière adaptée, résiliente et durable, intégrée aux politiques d'aménagement territoriales, cela allant de pair avec l'impératif climatique.

La forêt pyrénéenne se distingue de celle des autres massifs français par une grande diversité, entre l'ouest atlantique et l'est méditerranéen, et globalement par la présence importante de feuillus (78% des hectares de forêt, contre 41 % dans les Alpes, 65% dans le Massif Central). Elle se régénère naturellement dans la très grande majorité des peuplements. Ces caractéristiques lui confèrent a priori un intérêt au regard de l'observation des impacts du changement climatique : forêt très variée, peut-être plus résistante localement grâce à l'apprentissage de conditions de variabilité climatique forte et à la diversité génétique des peuplements, avec plus de capacité d'évolutions grâce à l'altitude et la pluviométrie, elle présente en tout cas les caractéristiques d'un « laboratoire du changement climatique », utilisées dans le cadre du programme Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC). Les Pyrénées sont ainsi le seul massif à disposer d'un outil dynamique, partenarial, transnational et multisectoriel au service de l'adaptation au changement climatique.

Elle n'en demeure pour autant pas exempte de certains signes conséquents du changement climatique, avec des effets déjà constatés d'évolution : remontée altimétrique de l'aire de répartition de certaines essences, dynamique de régénération ou de réensemencement pour certaines d'entre elles.

Si le massif reste encore épargné par des phénomènes sanitaires d'ampleurs comme ceux que connaissent d'autres régions en matière de scolytes, sur les secteurs les plus exposés au réchauffement (température et stress hydriques) on constate une augmentation des sujets atteints par certains pathogènes (chenilles processionnaires...)

Autre menace induite par ce changement climatique, une vulnérabilité accrue et une exposition plus forte de certains versants forestiers aux risques incendies pesant sur la protection des biens et des personnes mais aussi sur la ressource et les enjeux socio-économiques et environnementaux associés. Les Plans Départementaux de Prévention des Risques Incendies ont été adoptés pour l'ensemble des départements du massif.

Les constats dressés en 2013 par le schéma interrégional de massif des Pyrénées sur le potentiel économique offert par la forêt pyrénéenne et ses fragilités restent d'actualité : le patrimoine naturel forestier du massif des Pyrénées est considérable en surface et volume et il est varié, mais difficile à mobiliser (contraintes d'accessibilité - 84 % des surfaces forestières sont sous conditions d'exploitation difficiles selon les critères de pente et/ou accès - fragilité du tissu d'entrepreneurs de travaux forestiers) et fragile (les forêts sont vieillissantes et leur régénération peut être remise en cause par la pression du grand gibier dans certaines zones et à plus long terme par les impacts du changement climatique : dépérissements, érosion, risques d'incendie...).

De fait et d'une manière générale, la forêt pyrénéenne est sous exploitée d'un point de vue économique et donc en phase de capitalisation de bois et de carbone. Si cette situation est dommageable en termes économiques (fort potentiel en bois valorisable inexploité), elle est bénéfique du point de vue environnemental où de fait les forêts vieillissent, la biodiversité s'enrichit, les arbres grossissent et le stock carbone s'accroît annuellement (rôle de puits carbone des gros arbres et des sols forestiers vieillissants).

Un équilibre est à trouver pour rendre compatible et acceptable la cohabitation entre ces deux enjeux forts, économique et environnemental. Ce d'autant plus que, comme souligné dans le PNFB, « la biodiversité forestière, qu'elle soit dite « ordinaire » ou « patrimoniale », est un atout majeur pour une sylviculture durable et efficace ».

Enjeux et objectifs pour l'action

L'étude IGN/FCBA de 2015 sur la disponibilité forestière pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035 a conduit le plan national forêt bois (PNFB) à fixer un objectif de mobilisation supplémentaire de +12 millions de m³ d'ici 2026 (dont 8,8 millions de m³ de bois d'œuvre et bois d'industrie/bois d'énergie potentiels, le reste étant des menus bois). Dans ce contexte, la part que pourrait prendre le massif des Pyrénées est évaluée par le PNFB à 1,35 millions de m³ (dont 1 million de m³ de bois d'œuvre et bois d'industrie/bois d'énergie). Le taux de prélèvement actuel en forêt publique (volume récolté/production biologique) est évalué à 38%, ce qui témoigne de marges potentielles de progrès. Les plans régionaux forêt-bois (PRFB) d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine confirment cet objectif d'accroissement de la récolte et le complètent d'un besoin de recentrage de la transformation par des unités locales au bénéfice de l'ensemble de la filière.

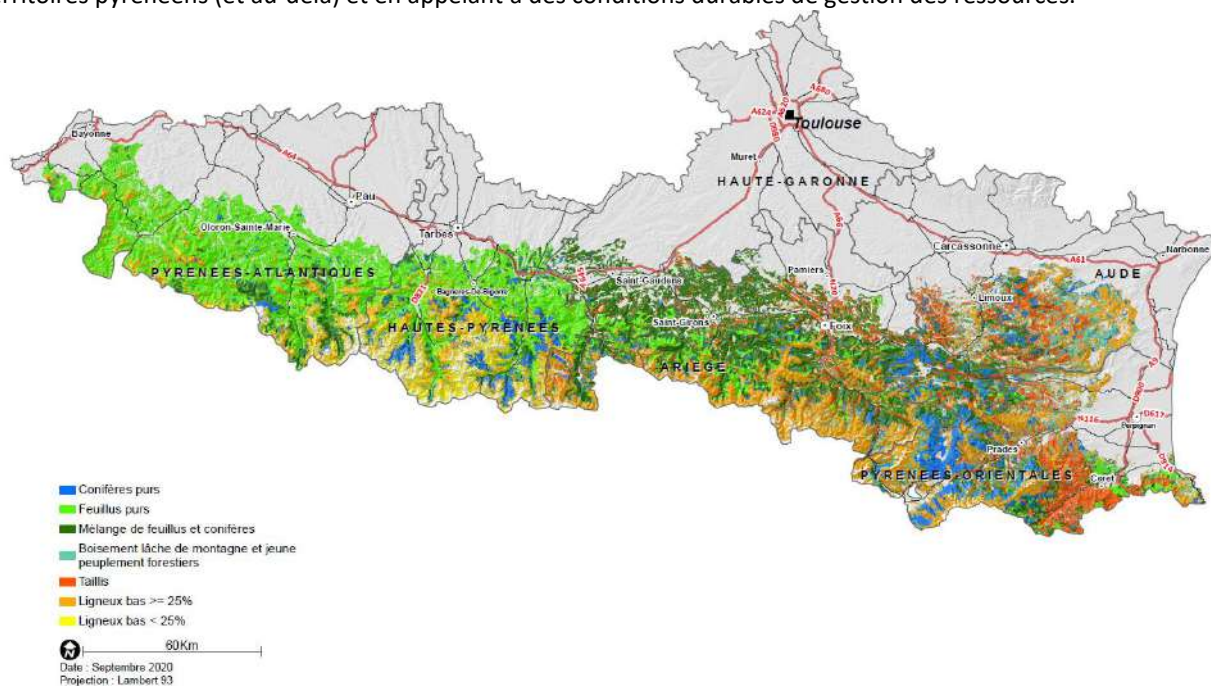
La forêt pyrénéenne est publique à 50 %, ce qui la différencie nettement des forêts de plaine où la propriété privée est prépondérante.

Elle est moins exploitée que celle des autres massifs : 25 % de l'accroissement naturel, pour 45% dans le Massif Central par exemple.

Elle est aussi celle qui abrite le plus de vieilles forêts, particulièrement importantes pour la biodiversité, et dont l'étude permet de mieux comprendre les dynamiques naturelles des forêts et de leur adaptabilité aux conditions écologiques locales et à leurs évolutions, dans un contexte de changement climatique.

Par ailleurs, l'augmentation des températures, les attaques de parasites, les dépérissements dus à des périodes de sécheresses, les événements climatiques (tempête, incendies) vont amener la forêt de montagne à se modifier et évoluer. Les analyses prospectives réalisées pour les Pyrénées dessinent des zones de vigilance pour les essences forestières en place selon les tranches altitudinales et l'exposition selon les versants et types de reliefs, la géologie des sols. Ces risques pèsent sur la ressource bois et sur le rôle de séquestration du carbone que joue la forêt, en biomasse aérienne et au sol.

Cet enjeu est à composer avec ceux relatifs au maintien d'une multifonctionnalité des forêts et de leurs capacités à savoir s'adapter aux évolutions du Changement Climatiques en constituant ainsi une réponse de résilience des territoires pyrénéens (et au-delà) et en appelant à des conditions durables de gestion des ressources.



Consolider les entreprises forestières et les industries de première transformation et sécuriser leur approvisionnement, notamment par un lien plus fort entre propriétaires de la ressource et utilisateurs

Pour contribuer à la consolidation des entreprises existantes, favoriser l'émergence de nouvelles unités, mais aussi agir en faveur de la permanence d'une main d'œuvre d'exploitation, un lien plus fort entre les propriétaires forestiers détenteurs de la ressource et les utilisateurs est nécessaire.

Schéma de massif des Pyrénées - Note d'enjeux

Consolider les entreprises forestières passe par des aides à la modernisation, mais aussi par la sécurisation de leur approvisionnement : dynamisation de la sylviculture, amélioration des conditions de mobilisation du bois en particulier la desserte et le débardage, le ciblage des différentes qualités (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) pour le propriétaire vendeur, le regroupement de l'offre, la contractualisation de bois triés, la certification...

Le soutien au développement des activités des scieries et industriels de l'aval de la filière peut également offrir des conditions plus favorables à une cohésion de la filière : le besoin d'approvisionnement de l'activité de l'aval peut avoir un effet d'entraînement et de valeur ajoutée pour les activités de l'amont, développer des nouveaux modèles coopératifs (contrat approvisionnement, mutualisation public /privé), renforcer les démarches de traçabilité et de certification, innover dans de nouvelles démarches .

Le massif pyrénéen dispose d'atouts vis-à-vis des enjeux de filière bois, y compris les enjeux énergétiques avec une ressource locale abondante (4 m3 de bois énergie permettant l'économie d'environ 1 t de pétrole et évitant le rejet de 2,5 t de CO2 dans l'atmosphère selon l'ADEME). L'installation de circuits courts de valorisation énergétique (chaufferies collectives a minima communales), nécessite une volonté politique certaine et une politique publique de soutien en raison d'investissements initiaux conséquents. Dans un souci d'acceptation sociale et de gestion rationnelle de la ressource, la complémentarité des usages est également à rechercher, les sous-produits de valorisation bois d'œuvre pouvant valablement constituer une fraction du bois énergie recherché (conjugaison des plans d'approvisionnement). La filière bois bûche doit aussi être intégrée à la réflexion bois énergie avec l'objectif d'une plus grande traçabilité (notamment sur les volumes de bois et économies de filière) avec pour objectifs notamment de mieux appréhender le poids concurrentiel de celle-ci vis-à-vis du développement d'autres branches de filière (bois industrie par exemple...) mais aussi d'une organisation et professionnalisation de la filière autour de nouveaux marchés (ex : grandes enseignes bricolage...)

↳ **Soutenir des études de ressources et d'optimisation des filières bois sur des territoires de projet, permettant d'identifier les effets levier pour mieux valoriser les ressources forestières et optimiser les filières pour maintenir/créer de l'emploi local tout en répondant aux objectifs liés au changement climatique et aux enjeux environnementaux ; favoriser la complémentarité des usages ; encourager les complémentarités de branches (combinaison bois d'œuvre et valorisation énergétique)**

↳ **La singularité de certaines espèces (comme le pin à crochet, le pin de salzman, le chêne liège...) et leur marginalité à l'échelle nationale sont des particularités qui sont également à prendre en compte dans la recherche de modèle économique et qui pourraient être des leviers en termes de développement de filières, et notamment de filières courtes. En particulier, la filière forêt-bois-liège pyrénéenne répond à des enjeux sociaux, environnementaux et économiques forts**

↳ **Favoriser la transformation locale du bois des Pyrénées en maintenant, fédérant et renforçant les entreprises de transformation, avec l'appui des collectivités, autour de projets structurants avec un approvisionnement en provenance du massif. Le déficit en capacité de transformation étant particulièrement marqué pour une ressource abondante dans la région : hêtre et gros résineux**

↳ **Appuyer la modernisation des industries de première transformation en bois d'œuvre existantes, notamment pour le sapin et le hêtre, afin de favoriser au maximum une utilisation locale sur ces deux produits phares du massif pyrénéen**

↳ **Favoriser le ciblage des différentes qualités de bois et le développement de plates-formes de tri ; l'émergence d'offres groupées et soutenir la mise en œuvre collaborative d'études de faisabilité pour le montage de projets public/privé**

↳ **Soutenir les démarches de qualité et traçabilité des bois (label bois énergie, marque de massif...) porteuses d'une montée en compétence des professionnels, de valeur ajoutée sociale et économique, de nouvelles coopérations entre territoires « de plaines et de massif » (contrat de réciprocité...)**

Assurer une desserte forestière fonctionnelle et soutenir les méthodes alternatives de vidange des bois

Le massif forestier pyrénéen bénéficie d'un assez bon réseau de desserte aujourd'hui mis en valeur dans les Schémas d'Accessibilité à la Ressource Forestière. Le réseau de desserte forestière des Pyrénées et les équipements sont les seuls qui soient entièrement numérisés (25 000 km) et mis à disposition de la filière et des acteurs du territoire ; VIAPIR sert aujourd'hui de modèle à de nombreux niveaux.

Pour autant, l'entretien de ce réseau reste à conforter, et, parmi les divers handicaps d'exploitation qui complexifient l'application des plans de gestion durable des forêts qui en sont dotées et contrarient les projets de développement économiques intégrés en lien à la filière bois, la difficulté d'accès à la ressource reste, à l'échelle des massifs montagneux, un des principaux freins au développement d'une gestion forestière durable au sein des versants boisés.

Schéma de massif des Pyrénées - Note d'enjeux

Si la permanence d'une desserte forestière fonctionnelle est indispensable pour assurer la vidange des bois et garantir l'approvisionnement des unités de transformation, les méthodes alternatives de vidange des bois par dessertes temporaires (câbles forestiers notamment) sont également de véritables outils de gestion multifonctionnelle, au sens où ils permettent le renouvellement des peuplements forestiers, l'accès à la ressource-bois, et le respect d'enjeux environnementaux souvent majeurs dans les secteurs concernés. Les points noirs existant sur le réseau public (routes communales ou départementales) peuvent aussi être un frein important à la mobilisation (limitation de tonnage, rétrécissements, virages non accessibles aux grumiers...). Il en est de même de l'usage de certaines routes forestières par des grumiers, qui peut être considéré comme présentant un risque d'accidentologie plus important en période de fréquentation plus marquée (saisons touristiques).

Dans les Pyrénées, la mobilisation des bois impose un travail dans des forêts de pente avec recours à des matériels spécialisés, or les entreprises de travaux ne sont encore aujourd'hui que trop peu équipées de ces outillages souvent onéreux, et qui demandent des qualifications particulières.

- ↳ **Mise en place d'un observatoire d'accès à la ressource (dans le prolongement du travail conduit dans le programme VIAPIR) et en définir les modalités et conditions d'utilisation et d'accès**
- ↳ **Engager une réflexion pour déterminer les diverses pistes de solutions facilitant l'accès à la ressource dans le respect des autres enjeux, et singulièrement des enjeux environnementaux**
- ↳ **Soutenir la mise en œuvre de dispositifs innovants de vidange des bois (dirigeables...)**
- ↳ **Soutenir l'acquisition de matériels de dessertes temporaires et de matériels destinés aux travaux forestiers dans les terrains en pente (abatteuses équipées de treuil pour ancrage et manœuvre sécurisée, câbles forestiers, câble mat, câble long, qui présentent l'avantage d'une mobilisation à très faible impact pour le milieu naturel**
- ↳ **Soutenir les schémas départementaux d'accès à la ressource (compétence des conseils départementaux), et plus systématiquement déboucher sur des actions concrètes de résorption des tronçons bloquants**

Pérenniser et professionnaliser les entreprises de travaux forestiers

La durée de vie constatée des entreprises de travaux forestiers reste peu élevée, alors que la stabilisation de compétences d'exploitation spécifiques à la forêt de montagne est indispensable à la qualité de l'exploitation dans des conditions de gestion durable : débardage par câble, maîtrise des techniques de récolte dans des conditions de pente, d'accès et de climat difficiles, connaissance des essences et des caractéristiques de la forêt de montagne, prise en compte de la fragilité des sols. Lors de son établissement, les acteurs du schéma forestier avaient souhaité tout particulièrement souligner l'importance de l'action des entreprises de travaux forestiers dans le processus de gestion de la forêt et de mobilisation du bois, et réaffirmer que leur contribution est essentielle pour répondre à l'amélioration des conditions d'organisation de la mobilisation des bois et de préservation de l'environnement. Les objectifs stratégiques identifiés alors pour stabiliser les métiers de la forêt et développer les emplois sur le massif restent d'actualité :

- ↳ **Tout faire pour améliorer et mieux sécuriser le travail en forêt : conditions de travail en forêt, conditions administratives et contractuelles de travail, mesures de prévention des risques d'accident ou de maladie professionnelle**
- ↳ **Pérenniser les entreprises par une plus grande stabilité et anticipation des programmes de coupes, le développement de relations contractuelles pluriannuelles avec les donneurs d'ordre, ou simplement une organisation des commandes par zone prenant en compte plusieurs critères de faisabilité de l'opération (plans de charge des entreprises, provision budgétaire, planification programmatique, ...).**
- ↳ **Accompagner les entreprises de travaux forestiers dans leurs démarches de gestion et de qualité : mesures d'accompagnement, de conseil et de qualification des compétences techniques et capacité de gestion (pilotage de l'activité, capacité d'investissement, suivi comptable, juridique, fiscal).**
- ↳ **Intégrer les offres de formation existantes au travail d'élaboration d'un « Campus des Métiers Filière Bois ».**

Améliorer l'acceptabilité sociale des travaux forestiers en s'appuyant sur des garanties d'une gestion durable

La population se montre de plus en plus sensible aux interventions en forêt, et à leurs impacts sur la biodiversité, les paysages et l'environnement en général, ce qui se traduit de plus en plus fréquemment par un refus des exploitations forestières, même lorsque celles-ci sont réalisées dans des conditions strictes de gestion durable (respect des plans de gestion, certification forestière, prélèvement en deçà des accroissements biologiques, obligation de reconstitution de

Schéma de massif des Pyrénées - Note d'enjeux

l'état boisé...). Parallèlement, de par son importance (40 % de la surface du massif) et son extension (+0,5% / an), la forêt est souvent perçue négativement, comme entraînant une diminution de l'accessibilité des estives et risquant de « fermer » et uniformiser les paysages.

Par ailleurs la forêt pyrénéenne se caractérise par un enjeu fort d'accueil d'une biodiversité diversifiée et comptant nombre d'espèces considérées comme remarquables (statut de protection). Elle dispose d'une surface de près de 7000ha inventoriés comme forêts anciennes et matures, du fait de leur maintien en libre évolution depuis plusieurs décennies. Ces surfaces constituent à la fois un élément propice à l'accueil d'espèces particulièrement rares et liées aux stades avancés du cycle de vie des forêts (par exemple certaines espèces qui ne sont présentes en France que dans les vieilles forêts des Pyrénées comme le Pic à dos blanc), et un élément « d'observation » et de « connaissance » des mécanismes d'adaptation des essences au fil du temps, ou encore de conservation de patrimoines génétiques.

↳ **Consolider les initiatives et outils existants de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la gestion sylvicole**

↳ **Développer des approches territoriales pour une connaissance partagée du potentiel forestier du territoire et avoir un outil d'aide à la décision basé sur des éléments chiffrés et visuels pour orienter les politiques forestières et identifier de manière concertée un plan d'actions opérationnel, tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques**

↳ **Considérer les éléments de sensibilité environnementale et paysagère dans les décisions et orientations de la conduite d'opération sylvicole (éclaircies, exploitations, débardages) ou DFCI (brûlages dirigés ...) ou aménagements forestiers (dessertes, câbles) afin de pouvoir aider à apprécier leur acceptabilité**

↳ **Le CRPF et ONF intègrent aujourd'hui dans les guides et directives d'exploitation des recommandations visant à respecter les processus naturels favorables à la biodiversité, et on dispose aujourd'hui de « marqueurs » de biodiversité en forêt assez précis pour permettre d'évaluer l'impact des différentes pratiques sylvicoles, mais il reste nécessaire de mieux communiquer sur les conditions de prise en compte de l'environnement dans la préparation des chantiers et la réalisation des travaux forestiers. Il s'agit donc de favoriser le porter à connaissance de ces éléments faisant référence pour pouvoir mieux les intégrer dans les documents de gestion et d'aménagement**

↳ **Poursuivre les travaux d'intégration des cartographies des forêts biologiquement matures dans les aménagements forestiers ; caractériser les forêts pour lesquels un conflit d'usage pourrait intervenir en lien avec les actions portées par les observatoires des forêts anciennes. Identifier les moyens contractuels et financiers permettant d'encourager les propriétaires et les gestionnaires à leur préservation.**

Suivre le changement climatique et accompagner la résilience des forêts

L'optimisation de la séquestration carbone et la recherche d'une maîtrise de l'exposition aux risques (vent, incendies, insectes, sécheresses) sont à prendre en compte dans les cycles et itinéraires de production, le choix de l'âge d'exploitabilité, la gestion des accès à la forêt.

L'objectif est d'accompagner les modifications dues au changement climatique pour que la forêt de montagne continue :

- d'être une ressource économique,
- de jouer son rôle de protection des biens et des personnes,
- de maintenir une biodiversité riche,
- de conserver sa qualité paysagère participant à l'attractivité touristique et aux activités de récréation et de loisir.

Différents programmes apportent un soutien à l'amélioration des peuplements forestiers. Il est essentiel que des mesures de soutien en faveur de l'expérimentation et de la recherche de solutions favorables à la résilience des forêts intègrent la spécificité montagne d'une forêt qui se régénère le plus souvent naturellement, et qu'il convient d'accompagner plus que de reconstituer.

↳ **Suivre les impacts du changement climatique sur les forêts pyrénéennes**

↳ **Prendre en compte les risques dans les choix d'itinéraires sylvicoles et d'accès à la forêt**

↳ **Intégrer les résultats des études scientifiques et des expérimentations, poursuivre les réflexions sur l'évolution des pratiques, mesurer les risques liés aux choix d'évolution des essences**

Développer la bio-économie du bois et l'usage du bois des Pyrénées en construction (charpente, ossature bois ...), aménagements, mobilier ...

Le bois contribue à répondre aux enjeux de développement d'une économie décarbonée. Le matériau bois, qui prolonge le stockage du carbone et qui se substitue à des matériaux non biosourcés est de plus en plus souvent retenu :

- dans la construction ou la rénovation (en charpente et ossature),
- en aménagement pour son esthétique et son confort.

Les compétences de bureaux d'étude et d'architectes sachant intégrer le bois se développent, y compris sur les Pyrénées.

Les grandes collectivités sont prêtes à intégrer dans les marchés publics des critères environnementaux et sociaux favorables au bois local, de même que certains maîtres d'ouvrage privés qui cherchent à diminuer leur empreinte carbone.

Le bois des Pyrénées ne doit pas passer à côté de cette opportunité : développer l'usage du bois des Pyrénées en bois construction et en aménagement suppose un travail en « grappe » entre les entreprises de première et seconde transformation qui connaissent aujourd'hui des parcours divergents, et qui doivent refaire filière pour répondre à ces enjeux.

La production de bois pyrénéens doit être adaptée aux demandes des artisans et acteurs de la seconde transformation : les qualités de bois existent, mais leur utilisation en bois massif et encore plus en produit collé suppose une amélioration des conditions de séchage, de stockage, de préparation et finition des bois. Aujourd'hui pour les artisans qui le souhaitent il est difficile de trouver du bois local préparé de façon adéquate sur les Pyrénées.

- ↳ **Organiser l'accès des petites entreprises de seconde transformation, menuiserie, charpente, au bois des Pyrénées, par un travail de structuration de réseau de commercialisation**
- ↳ **Mettre en évidence les qualités des bois d'œuvre des essences pyrénéennes, encourager sa transformation et son utilisation en circuit court dans la seconde transformation, y compris pour les essences singulières**
- ↳ **Accompagner les territoires dans leur propension à mettre en œuvre le bois dans leurs projets**
- ↳ **Garantir par une marque de certification la traçabilité, la qualité des bois de montagne des Pyrénées et leur respect des normes de la construction**
- ↳ **Mettre en place les outils de gouvernance et de financements pour le matériau bois des Pyrénées (hêtre, sapin, essences singulières) à l'échelle interrégionale pour poursuivre cette dynamique territoriale, de massif et de vallées**

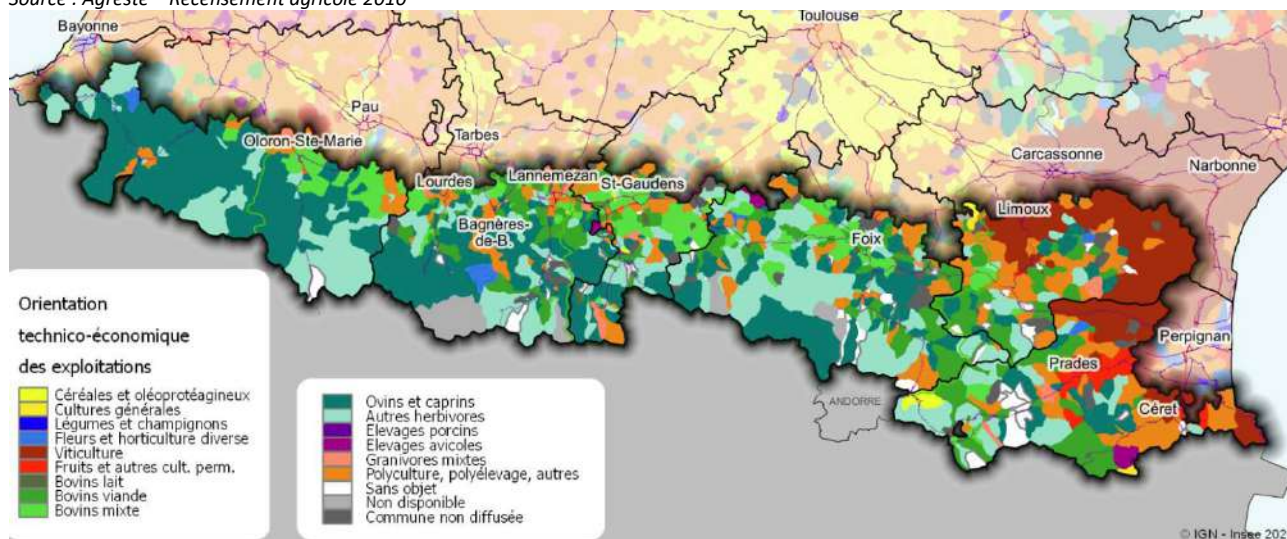
AGRICULTURE ET AGRO-ALIMENTAIRE

Présente toute l'année dans ces territoires, l'agriculture de montagne est reconnue par tous comme le socle de certaines autres activités – le tourisme notamment – et contribue au maintien du tissu rural. L'agriculture de montagne se dessine aujourd'hui comme une richesse à préserver. L'étiollement du tissu agricole reste par ailleurs plus faible qu'à l'échelle nationale. Néanmoins, l'économie agricole du Massif reste marginale à l'échelle des économies agricoles régionales, bien qu'elles génèrent annuellement 500 millions d'euros dont 310 millions reposent sur les filières herbivores et pastorales. Les 13 000 exploitations agricoles situées dans le territoire du massif pyrénéen comptent près de 23 500 actifs agricoles permanents. Parmi eux, un exploitant ou co-exploitant sur 5 avait plus de 60 ans. La question de la reprise des exploitations est un point de vigilance à prendre en compte même si ce problème n'est pas spécifique au massif.

Même si le massif pyrénéen présente, dans son ensemble, la particularité d'être largement spécialisé dans l'élevage, les formes d'agriculture revêtent des colorations différenciées à l'image de l'extrême diversité des territoires pyrénéens avec une prédominance des exploitations laitières dans les Pyrénées Atlantiques, des exploitations allaitantes dans les Pyrénées Centrales et des exploitations végétales dans les Pyrénées méditerranéennes, dont la viticulture. Cette grande diversité des productions a permis à nombre de filières du Massif de faire le choix de la valorisation des ressources locales, garanties et protégées par des signes officiels de qualité. Les valorisations sont très différenciées et le triptyque « race-terroir-pratique d'élevage », qui répond aux exigences des consommateurs et qui offre des produits de qualité identifiable s'ancre dans le territoire. Ainsi, il n'existe pas moins d'une soixantaine de produits sous signes officiels de qualité (signe d'identification de la qualité et de l'origine régis par l'INAO : AOP, IGP, AOC...) qui concernent la zone Massif des Pyrénées, dont les deux récentes IGP Agneau des Pyrénées et IGP Tomme des Pyrénées.

Figure 9.2 : Une vaste partie du massif spécialisée dans l'élevage
Orientation technico-économique des communes du massif en 2010

Source : Agreste – Recensement agricole 2010



Le soutien et l'appui aux filières locales de transformation sont essentiels pour maintenir et développer une plus-value dont les retombées économiques bénéficient directement aux acteurs locaux. Les petites filières de transformation répondent par ailleurs aux attentes grandissantes des consommateurs pour des produits de qualité spécifiques et ancrés dans des traditions et savoir-faire (identité forte) perpétués. L'alimentation peut être un levier de valorisation d'une économie de montagne : cuisine traditionnelle, savoir-faire, produits de qualité... Cette réflexion permettrait de valoriser l'identité montagnarde, soutenir les petites unités de transformation, anticiper les changements climatiques par une adaptation des cultures....

La crise sanitaire de 2020 a mis en valeur la nécessité de soutenir une agriculture de qualité et diversifiée, économe, de saison commercialisée via des circuits courts et de proximité (mouvement locavores).

Enjeux et objectifs pour l'action

Favoriser les installations, et maintenir un maillage d'exploitations familiales diversifiées

L'agriculture pyrénéenne présente encore un dense maillage d'exploitations familiales aux activités diversifiées, aptes à répondre à la demande sociale actuelle, même si la diminution du nombre d'exploitations sur le massif est connue et documentée. Pour autant, des gens sont prêts à s'installer, souvent hors cadre familial, et l'on constate un accroissement du nombre de porteurs de projets, mais les dynamiques d'installation sont souvent entravées par des difficultés d'accès au foncier. Les nouvelles installations en agriculture s'inscrivent aujourd'hui de plus en plus dans des schémas « de rupture » : au sein même des transmissions familiales avec des ruptures de pratique, mais également avec une part de plus en plus importante de candidats « hors cadre familial » ou « non issus du monde agricole ».

↳ **Préserver les terres agricoles, notamment les terrains mécanisables de fond de vallées**

↳ **Soutenir la diversité de systèmes vertueux, qui répondent aux enjeux sociétaux (changement climatique, entretien des zones intermédiaires, prises en compte des paysages), et la diversification des exploitations, pour compléter l'offre montagnarde et renforcer les synergies avec les autres secteurs d'activités : arboriculture, horticulture, maraîchage de montagne, production et utilisation de cultivars locaux, pâturage multi-espèces pour une meilleure valorisation de la ressource fourragère ...**

↳ **Travailler sur le statut d'entrepreneur rural en lien avec la diversification et la pluriactivité**

↳ **Accompagner et conforter les projets d'installation de nouveaux actifs dans les filières et les territoires (filières territorialisées)**

↳ **Accompagner et conforter les démarches territoriales pour l'accueil de nouveaux exploitants agricoles et entrepreneurs ruraux**

↳ **Soutenir l'expérimentation (de nouvelles manières de s'installer, de produire et de commercialiser sont déjà des réalités partout dans les Pyrénées), et communiquer sur ces expériences**

Conforter les filières, de la production à la commercialisation

Malgré le développement des circuits courts et locaux, l'écoulement des produits issus des exploitations pyrénéennes passe majoritairement par les circuits traditionnels longs. Aussi, pour tirer réellement profit des spécificités des systèmes de production pyrénéen, plusieurs initiatives sont à mettre en place, en lien étroit avec l'artisanat, comme soutenir et renforcer les filières de valorisation des produits, les outils d'abattage et de transformation agroalimentaire, les outils les plus adaptés de la sélection génétique, secteurs où les réseaux techniques et économiques sont les plus performants. Il faut noter l'importance de la valorisation des produits à forte identité au travers des filières structurées, permettant une contribution des produits de montagne dans les grands pôles de consommation. Ce constat démontre la nécessaire complémentarité des modes de commercialisations et de valorisation des produits du massif. Elle s'exprime par un besoin d'animation économique, d'animation interprofessionnelle et de structuration des filières de massif. Cela passe également par une mise en réseau des acteurs qui composent ces filières, aussi variés soient-ils.

Pour ce qui concerne les filières animales, la mise en valeur du triptyque « race-terroir-pratique d'élevage » nécessite en préalable un accompagnement des outils collectifs de sélection et de diffusion des races locales pyrénéennes et un accompagnement technique des éleveurs.

↳ **Soutenir les outils collectifs de sélection et de diffusion des races locales pyrénéennes, et développer des filières d'excellence de reproducteurs de haute qualité génétique adaptées aux contraintes spécifiques du massif et aux exigences des filières de qualité pour créer de la valeur ajoutée dans les élevages pyrénéens, et maintenir la biodiversité domestique ; favoriser les actions de recherche et développement (phénotypes, génomique et conservation génétique...)**

↳ **Promouvoir les races locales et pratiques d'élevage basées sur un mode d'exploitation du territoire qui valorisent et préservent les espaces fragiles, et comme moyen de développement territorial autour de filières à haute valeur ajoutée,**

↳ **Accompagner techniquement les éleveurs dans la gestion et l'amélioration de leur cheptel, l'adaptation des pratiques d'élevage au changement climatique, et la production de produits de qualité**

↳ **Soutenir les filières dans leurs efforts de démarcation par des signes officiels de qualité et conforter les signes de qualité existant**

Le maillage des outils structurants : un enjeu prépondérant en montagne

La mosaïque des entreprises agro-alimentaires est variée, parfois fragile, mais représente un rôle de valorisation majeur.

Si le tissu des entrepreneurs agroalimentaires est atomisé en petites structures (13ETP et 1 à 2 M€ de CA en moyenne sur l'échantillon enquêté lors de l'étude Mission Agro-alimentaire Pyrénées en 2012), il n'en constitue pas moins un gisement important d'emplois, de création de valeur, d'image et d'attractivité territoriale

Les entrepreneurs agroalimentaires expriment des motivations très fortement liées au territoire pyrénéen et à l'amont agricole ; les démarches économiques sont le support d'un fort engagement en faveur de la valorisation de l'agriculture, du maintien de la vie dans les vallées et de la défense de certains modèles économiques et agricoles. Ceci est peut-être la spécificité de l'entrepreneuriat agroalimentaire pyrénéen, qui correspond souvent à un choix de vie. Néanmoins, les entrepreneurs expriment des déficits dans les domaines du positionnement marketing, de l'action commerciale, du recrutement et du management des hommes, du pilotage stratégique et de la capacité à innover, et soulignent leur besoin de renforcement de compétences, d'appui-conseil et de mutualisation de moyens en ce sens.

- ↳ **Identifier et accompagner les initiatives locales de développement par la mise en œuvre de formations adaptées de manière individuelle à chaque porteur de projets et répondant à ses besoins spécifiques**
- ↳ **Veiller à l'intégration du projet dans son territoire, dès son émergence**
- ↳ **Soutenir les entreprises présentes par la mise en place de formations-développement adaptées à leurs besoins, et favoriser leur mise en réseau**

Après la crise sanitaire de 2020 : tous locavores ? Accompagner la structuration de nouvelles filières locales

La crise que la France a connue en 2020 a montré toute l'importance des circuits alimentaires locaux, distribués en circuits courts. Yuna Chiffolleau, directrice de recherches en sociologie économique à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), relève trois motivations des consommateurs : se rassurer (les produits ont été moins manipulés), être solidaire des producteurs locaux touchés par la fermeture des marchés, rester en bonne santé avec des produits frais et diversifiés. De leur côté, les producteurs se sont très vite réorganisés en proposant des livraisons en points retraits ou à domicile (par ex l'Agneau de lait des Pyrénées).

C'est une opportunité pour les producteurs pyrénéens, qui peuvent toucher les villes proches qui, sans être au cœur du massif y sont attachées (Bordeaux, Toulouse, Montpellier, ...), et qui disposent d'une offre large de produits sous signe de qualité

- ↳ **Pérenniser et professionnaliser les nouveaux circuits de commercialisation, courts et de proximité**
- ↳ **Favoriser les installations « connexes » type horticulture**
- ↳ **Développer de petites unités d'abattage et de transformation des produits, locales, voire mobiles**
- ↳ **Faire système avec les artisans locaux de l'alimentation**
- ↳ **Poursuivre la mise en place des signes de qualité et l'identification des produits, y compris les productions issues de l'agriculture biologique, et les faire connaître des consommateurs (faire valoir les atouts des modes d'élevage de montagne...)**
- ↳ **Jouer la complémentarité des filières courtes et longues et plaine-montagne**

L'ARTISANAT PYRENEEN

Comme la plupart des territoires de montagne, les Pyrénées ont hébergé jusqu'à la fin du XIXe siècle une économie artisanale florissante, à la faveur de ressources naturelles de haute valeur et de l'eau. L'industrie du bois d'œuvre, de la pierre ou du textile-cuir, ont depuis progressivement décliné puis quasiment disparu au milieu du XXe siècle. La mémoire en reste perceptible dans les paysages de vestiges industriels ou d'anciennes carrières, ainsi que dans le patrimoine culturel des métiers et savoir-faire.

Aujourd'hui le petit artisanat organisé autour des ressources pyrénéennes est fragile mais important tant en termes d'emplois que d'image pour le massif. Les produits issus du bois, de la laine ou de la pierre, dont le marbre, sont en effet emblématiques d'une économie de montagne vivante, industrielle, créatrice, sachant utiliser ses ressources et la valeur patrimoniale de son savoir-faire tout en innovant. Ils participent au pouvoir d'attraction culturelle et touristique du massif.

A l'heure de nouvelles attentes sociétales en matière de relocalisation de l'économie, de consommation éco-responsable soucieuse du sourçage des matières, un regain d'intérêt pour ces ressources se manifeste aujourd'hui sous la forme d'initiatives de valorisation, mobilisant autant les savoir-faire ancestraux que la flexibilité technologique. Il convient de saisir cette opportunité d'enrichir l'attractivité économique et culturelle des territoires du Massif.

Filière pierre

Les Pyrénées disposent d'une ressource marbrière d'une grande variété, que l'on retrouve tant dans le bâti monumental local (religieux, thermal) qu'au plan international. Quelques sites d'exploitation sont toujours actifs, pour la production de blocs bruts exportés via les filières italiennes ou pour la production de granulats ou poudres valorisées dans différentes branches industrielles. Des initiatives pour relocaliser en partie la finition voient le jour, telles que la nouvelle Identification Géographique Pierre d'Arudy (64) ou le projet de la Marbrerie Ariégeoise des Pyrénées d'amélioration qualitative de l'extraction et de 1e transformation.

Une seule ardoisière reste active (65), produisant de l'ardoise de couverture et éléments pour la construction, à partir d'une matière de qualité intrinsèque et esthétique reconnue.

Le secteur du bâtiment et de la pierre sèche fait l'objet d'une attention nouvelle, notamment à l'est de la chaîne. Le rôle du bâti pierre est en effet reconnu pour la préservation des paysages et des sols en lien avec le changement climatique : muraillerie, terrasses, soutènement, patrimoine vernaculaire (orris, fontaines, canaux, dallages, etc...). L'étude inter-Parcs Naturels Régionaux d'Occitanie conduite en 2019 a mis en avant l'intérêt de préserver et développer les références et savoir-faire en matière d'extraction, de gestion globale de la ressource et de techniques de mise en œuvre.

Filière laine

La laine est une matière première très présente dans le Sud-Ouest, qui représente le plus grand troupeau ovin d'Europe. Elle est pourtant aujourd'hui considérée par les éleveurs comme un déchet, alors que la France importe la moitié de sa consommation de laine d'Afrique du Sud, d'Australie ou de Nouvelle Zélande.

Dans une logique d'économie circulaire et de relocalisation de la production, plusieurs initiatives, notamment associatives (Hautes-Pyrénées, Volvestre, par exemple), explorent de nouveaux débouchés du tricot, tissage, feutrage, voire toisons, dans les secteurs de l'habillement, de la décoration, du bâtiment, de l'artisanat d'art.

Enjeux et objectifs pour l'action

L'objectif est de préserver et développer les ressources traditionnelles des Pyrénées, notamment pierre, laine-textile, ou potentiellement d'autres filières (corne, liège, etc...), dans une logique de création de valeur pour le territoire et de valorisation de l'identité pyrénéenne.

Les filières du textile, de la laine, de la pierre - dont le marbre - et du bois (tournage, ébénisterie, métiers du bois) sont confrontées à des enjeux similaires : il s'agit de conjuguer respect des savoir-faire et intégration de nouvelles technologies, de valoriser des circuits courts tout en respectant la performance d'équipements parfois non disponibles sur les Pyrénées, de tirer parti du numérique pour trouver de nouvelles façons de vendre, de transmettre et de transformer.

L'accompagnement à l'innovation et au positionnement de ces petites structures est à mettre en parallèle avec celui à réaliser pour les produits de l'élevage : de la même façon il s'agira d'accompagner des démarches de structuration de micro-filières, d'amélioration des circuits de commercialisation, de développement et de professionnalisation des circuits courts, de mise en place de signes de qualité et d'identification de l'origine des produits.

- ↳ **Repérer et accompagner les initiatives locales, en favorisant notamment les collaborations interprofessionnelles (production, transformation, formation-métiers), les interfaces entre acteurs économiques, territoires et grand public, les passerelles entre culture-patrimoine et économie de production territorialisée, dans le cadre de projets collectifs d'investissements ou d'évènementiels,**
- ↳ **Soutenir des projets pilotes et expérimentations visant à diversifier les designs d'application, y compris multi-matériaux, et sensibiliser les acteurs économiques et donneurs d'ordres**
- ↳ **Soutenir les actions de formation et formation-développement pour référencer les métiers et savoir-faire, les professionnaliser, capitaliser des modèles économiques d'entrepreneuriat.**
- ↳ **Mettre en valeur les techniques et savoir-faire traditionnels,**
- ↳ **Aider à l'atteinte de savoir-faire et de compétences de pointe, développer l'innovation et les positionnements de niche,**
- ↳ **Adapter les compétences et moderniser les équipements**
- ↳ **Faire système pour présenter et vendre les produits de montagne, encourager et soutenir la mise en place de marques et de labels de qualité et d'origine des bois**

2.4. Connaître et faire connaître pour préserver un patrimoine d'exception

Eléments de contexte

Les Pyrénées constituent un patrimoine d'exception reconnu, mais qui reste fragile et mérite des attentions particulières pour sa préservation et sa mise en valeur. La crise sanitaire actuelle a mis en exergue les attentes de la population - locale ou plus lointaine – vis-à-vis de ces territoires mais a également révélé une grande méconnaissance de la montagne et de ses « codes » de la part de nombre de ces visiteurs et la nécessité de les prendre en compte de manière spécifique, pour faire découvrir et apprécier ce patrimoine, mais également en termes de flux et de pression sur des sites précieux et sensibles.

La richesse de la biodiversité naturelle et domestique dans les Pyrénées est en grande partie le fruit de conditions géologiques et climatiques différenciées sur l'ensemble de la chaîne, de la variété des étages et des habitats : forêts, milieux humides, pelouses, landes, habitats boisés, glaciers ... et de la diversité de ses terroirs, de ses cultures et des pratiques locales, dont singulièrement l'activité pastorale et l'exploitation des forêts quand leur gestion s'inscrit dans un modèle durable. Cette extraordinaire diversité des territoires, des cultures et des patrimoines naturels est une forte spécificité du massif.

Certaines des espèces présentes ont une forte valeur patrimoniale, en raison soit de leur rareté au niveau européen (Gypaète barbu, Percnoptère d'Égypte, Loutre d'Europe...), soit de leur caractère endémique (Calotriton des Pyrénées, lézards montagnards « pyrénéens », nombreux insectes et plantes Ramonde des Pyrénées, Aster des Pyrénées, Iris des Pyrénées... ..). Le climat et la morphologie des Pyrénées a permis la préservation, sur des lambeaux de territoires restés isolés, d'espèces témoins des dernières grandes glaciations. Les vieilles forêts d'altitude ont notamment une valeur patrimoniale très forte.

En lien étroit avec la biodiversité, la géo diversité représente également un atout incontournable et monumental du patrimoine pyrénéen, qui constitue un lien fort entre les territoires et les populations résidentes ou de passage, mais qui échappe souvent à l'observateur non averti, tant l'échelle spatio-temporelle est immense. Ainsi, la longue histoire géologique et paléontologique du massif des Pyrénées est à l'origine de la variété des formes de paysages et de la diversité des espèces et des matériaux géologiques et des sols que les habitants du massif ont su exploiter. Cette diversité se traduit dans l'originalité des patrimoines culturels rencontrés sur le massif.

Le réseau des parcs naturels pyrénéens (parc national et parcs naturels régionaux) est une réalité désormais bien ancrée dans le paysage institutionnel et l'organisation territoriale pyrénéenne. Leur collaboration, formalisée dès 2010 par la conclusion d'un accord de partenariat, a permis aux Parcs naturels d'œuvrer de concert en réponse à de nombreux enjeux du massif (biodiversité, mobilité, énergie-climat...) et a permis de donner corps à une collaboration transfrontalière agrégeant les divers espaces naturels protégés des Pyrénées. La place des parcs naturels dans le massif est appelée à se renforcer ; avec le PNR des Corbières-Fenouillèdes, dont la création effective est attendue en 2021, et les deux projets de PNR de la Montagne Basque et de Comminges-Barousse-Pyrénées la chaîne pyrénéenne est en passe d'être quasi-intégralement couverte par des parcs naturels régionaux ou national, et les Pyrénées deviendront ainsi le massif français dont la plus grande part de surface est classée Parc naturel, témoignant du désir des territoires de valoriser durablement leurs patrimoines.

Le réchauffement climatique à l'œuvre accentue la fragilité du patrimoine pyrénéen. La transformation du régime des précipitations augmente les risques de glissements de terrain, d'inondations torrentielles mais aussi de sécheresses saisonnières plus fréquentes, et la modification des écosystèmes est à redouter. Associés à l'érosion de la biodiversité sauvage et domestique, nos paysages se retrouvent impactés et l'artificialisation des sols obère les potentialités futures. C'est un enjeu majeur tant pour les domaines strictement économiques que pour la préservation des patrimoines. Au-delà des espèces emblématiques les efforts doivent porter sur la diversité biologique commune ainsi que sur la fonctionnalité et la résilience de son maillage d'écosystèmes.

« On protège ce qu'on aime, et on aime ce qu'on connaît » (Jacques Cousteau)

Enjeux et objectifs pour l'action

Partant du principe que l'on protège le mieux ce que l'on connaît le mieux, il paraît important de soutenir les travaux de connaissance du patrimoine naturel et culturel (y compris économique) pyrénéen, de faire un effort particulier pour faire connaître ces patrimoines, notamment aux visiteurs en quête de nature qui ont « découvert » les Pyrénées après la période de confinement de 2020, et enfin, de développer des actions spécifiques de préservation de ce patrimoine, au-delà de leur valorisation dans des projets particuliers.

En ce sens, il paraît important de pouvoir soutenir des projets de recherche relatifs au territoire pyrénéen, et de s'assurer de la diffusion de ces connaissances. Un portail collaboratif « observatoire du territoire pyrénéen », pourrait ainsi être développé qui permettrait de recenser les travaux, informations, données spécifiques, relatifs au massif des Pyrénées.

Connaître la biodiversité pyrénéenne, assurer une veille sur les impacts du changement climatique et développer des stratégies de gestion adaptative des milieux

Si l'on évoque facilement la disparition des espèces emblématiques et de la nécessité de les protéger, on tend à oublier que la 6^{ème} vague d'extinction, qui se produit aujourd'hui, concerne aussi la biodiversité « ordinaire », qu'elle soit sauvage ou domestique. Il convient sur ce volet, d'aller au-delà de ce qui est proposé actuellement dans le schéma de massif tel qu'il a été approuvé en 2013, et de faire de la biodiversité un véritable atout pour les Pyrénées en termes d'image et de ressource à préserver et à valoriser, en se dotant d'outils de suivi sur le long terme pour mieux comprendre les évolutions en cours. D'importantes connaissances ont été acquises depuis 2013 sur l'évolution climatique, qui montrent que la biodiversité pyrénéenne et plus généralement les écosystèmes de haute montagne sont spécialement sensibles aux variations des conditions climatiques.

La flore et la végétation des Pyrénées sont susceptibles d'être affectées par les évolutions climatiques avec des conséquences tant sur le maintien de ce patrimoine exceptionnel (espèces, milieux, paysages, cadre de vie, développement des espèces exotiques) que sur la valorisation des ressources qu'elles représentent. Le massif Pyrénéen pourrait devenir une zone refuge pour de nombreuses espèces qui migrent en altitude tandis que d'autres voient leur aire de répartition s'amoinrir.

Les eaux libres, stagnantes ou courantes des lacs d'altitude et chapelets d'étangs, des multitudes de zones humides, tourbières, rivulets et écoulements superficiels connectés sont des éléments emblématiques du paysage pyrénéen et constituent l'un des types de milieux les plus vulnérables au changement climatique et à la pression anthropique. Ces milieux très originaux du point de vue de la fonctionnalité hydrologique et patrimoniale en termes de biotope d'espèces peu courantes sont directement concernés par les logiques de gestion actuelles. Ils concentrent une faune et une flore remarquable, comme le Desman des Pyrénées, mammifère classé « vulnérable » dans la liste rouge des espèces en voie de disparition depuis 2017, ou le Gaillet trifide dont les uniques stations en France sont réunies sur un seul site.

Bien que difficilement quantifiables, ces milieux assurent tout au long de l'année, comme une vaste éponge, la fonction de régulation des petites crues (limitant modestement ainsi les inondations) et de stockage des eaux de fonte et de pluie, les restituant aux cours d'eau lors des périodes d'étiage dont la résilience dépend de ces apports. Leur conservation dans le cadre du développement durable des montagnes est un défi et une occasion de sensibiliser aux effets du changement global sur des territoires considérés comme relativement vierges.

La forêt occupe plus de la moitié de la surface des Pyrénées et fournit de nombreux biens et services (production de bois, protection des sols, régulation du régime hydrique, loisirs, etc.). Les changements climatiques peuvent entraver de façon importante cette multifonctionnalité en entraînant notamment des dépérissements, des destructions d'espèces ou d'habitats remarquables, une détérioration du cadre paysager. Le changement climatique pourrait avoir une influence sur la capacité des forêts à nous protéger de certains risques naturels typiques des zones de montagne. La forêt Pyrénéenne bénéficie de nombreux programmes d'inventaires et de suivi de la biodiversité forestière, caractérisés par une forte culture de travail en commun entre acteurs forestiers, naturalistes et chercheurs de part et d'autre des frontières.

Schéma de massif des Pyrénées - Note d'enjeux

Les variations et les tendances observées du climat des Pyrénées offrent une vision préliminaire des défis affrontés par les écosystèmes, les habitats et la population, et suggèrent la nécessité de mettre l'étude des zones de montagne au centre de la discussion, par leur vulnérabilité et leur sensibilité particulière au changement climatique.

Différents projets, mis en œuvre notamment dans le cadre du programme POCTEFA ont également développé des actions démonstratives de gestion adaptative à partir desquelles il serait intéressant d'approfondir une réflexion.

Les écosystèmes de montagne comme les zones humides et lacs d'altitudes, les forêts matures, les milieux rupestres, les milieux ouverts d'altitude, sont parmi les sujets les plus charismatiques des Pyrénées mais demeurent pourtant des écosystèmes assez mal connus. Les inventaires sont peu nombreux et souvent peu précis malgré leur rôle de sentinelles.

- ↳ Poursuivre les inventaires faunistiques et floristiques, ainsi que la cartographie des habitats
- ↳ Développer les « atlas de la biodiversité communale »
- ↳ Poursuivre le développement d'outils de diagnostic et de monitoring des évolutions des peuplements forestiers, améliorer les connaissances à l'échelle pyrénéenne des effets et des impacts du changement climatique sur les forêts (en particulier les plus vulnérables à moyen et à court terme) et les processus d'adaptation (naturels ou anthropiques).
- ↳ Prévoir et mener des actions de gestion forestière adaptative, en s'appuyant sur l'étude des réponses naturelles de forêts face au changement climatique
- ↳ Intégrer aux processus sylvicole et économique les fonctions de piégeage de carbone et d'habitat écologique
- ↳ Valoriser les rôles et fonctionnalités des milieux forestiers gérés durablement au bénéfice de la ressource en eau.
- ↳ Evaluer l'influence des changements environnementaux sur les différents écosystèmes (forestiers, pastoraux, lacs d'altitudes et milieux humides... et améliorer la connaissance de sites sentinelles
- ↳ Engager des actions de préservation, de restauration et d'observation des espaces sentinelles
- ↳ Préserver et restaurer les écosystèmes pyrénéens, pour assurer et restaurer leur fonctionnalité et leur résilience face au changement climatique
- ↳ Pérenniser les suivis d'indicateurs et diffuser les résultats, déployer et mutualiser les réseaux de suivi et interconnecter les initiatives locales
- ↳ Acquérir et diffuser des connaissances en matière de gestion et de conciliation des usages dans un objectif de préservation (e.g. projet GREEN)
- ↳ Etudier la réponse des acteurs du socio-écosystème aux changements environnementaux
- ↳ Promouvoir des espaces d'échanges entre gestionnaires, chercheurs, experts et responsables de l'aménagement des territoires
- ↳ Favoriser la transmission des connaissances et des progrès techniques et scientifiques au public non spécialiste et aux décideurs
- ↳ Soutenir l'expérimentation et l'innovation comme vecteurs de solutions adaptées aux Pyrénées
- ↳ Mettre en place une politique volontariste de préservation des zones humides, garder une attention particulière à leur contribution au fonctionnement biologique du territoire, et restaurer les sites majeurs dégradés
- ↳ Développer la protection des vieilles forêts des Pyrénées, en renforçant la prise en compte des inventaires des vieilles forêts, et en mobilisant pour cela les outils disponibles de manière adaptée et complémentaire : réglementation, foncier, documents d'urbanisme, document d'aménagement et de gestion sylvicole ...
- ↳ Structurer et développer un tourisme cohérent avec les enjeux environnementaux du territoire
- ↳ Poursuivre et renforcer le travail de régulation de la cueillette de plantes sauvages, permettant à la fois de développer des filières et de préserver la ressource
- ↳ Anticiper sur la gestion des risques naturels liés au changement climatique : l'augmentation des températures, les vagues de chaleur alternées avec des périodes de fortes précipitations, sont susceptibles de provoquer une augmentation des phénomènes de types éboulements, glissements de terrain
- ↳ Soutenir les réseaux d'acteurs et favoriser mutualisations et échanges

Mettre en valeur les patrimoines culturels et naturels pyrénéens

Le massif des Pyrénées est riche de patrimoines particuliers qui pourraient être mieux valorisés et permettre le développement de nouvelles offres touristiques.

- ↳ **Valoriser le patrimoine géologique et paléontologique, développer la sensibilité des habitants visiteurs aux paysages et à leur histoire, accroître l'offre touristique du massif en faisant de ce patrimoine et des patrimoines associés l'axe central d'un véritable projet de développement des territoires**
- ↳ **Mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels pyrénéens reconnus au patrimoine mondial de l'UNESCO, ou en cours de reconnaissance (Fortifications de Vauban de Mont-Louis et Villefranche de Conflent), Gavarnie-Mont-Perdu ; la Transhumance...**
- ↳ **Encourager les initiatives muséales pour une valorisation de l'identité et la diversité du massif**

Les paysages du Massif des Pyrénées représentent également un décor incroyable pour les longs-métrages de fiction cinéma et télévision. Il s'agit d'un lieu de tournage privilégié pour de nombreux documentaires, diffusés en France et à l'international. Les retombées économiques et médiatiques générées par les films réalisés au sein du Massif pyrénéen participent à la valorisation de l'identité pyrénéenne dans toutes ses nuances, à la notoriété du territoire et à son attractivité touristique. Filmer la montagne au fil des saisons, ses espèces protégées, ses habitants, ses métiers et savoir-faire relève par ailleurs de compétences techniques et artistiques spécifiques.

- ↳ **Apporter une attention particulière aux tournages sur les territoires éloignés des centres de production et notamment en montagne**
- ↳ **Soutenir l'exploitation cinématographique au sein des zones de montagne : accompagner les investissements en équipements, la création et la réhabilitation des salles de cinéma au sein des territoires isolés**
- ↳ **Accompagner les lieux patrimoniaux de conservation cinématographique dans leurs travaux de restauration et diffusion d'œuvres de mémoire filmique en lien avec le territoire et l'identité pyrénéenne à travers l'Histoire (images d'archives, films de famille, etc.)**

Le patrimoine vernaculaire demeure très présent sur l'ensemble du massif des Pyrénées. A la croisée des chemins entre nature et culture, le patrimoine bâti raconte la vie des hommes, leur adaptation au milieu et l'organisation de leurs sociétés. Il constitue l'identité du massif que les visiteurs recherchent lors de leur séjour. Ces rénovations garantissent une homogénéité des paysages bâtis à l'échelle du massif. Font également partie de ces patrimoines les paysages de terrasses et les canaux d'irrigations par gravité.

- ↳ **Accompagner les collectivités dans leurs projets de restauration du patrimoine vernaculaire et en faire un véritable atout touristique (randonnées thématiques, parcours d'interprétation, ...)**
- ↳ **Le maintien et l'entretien des canaux d'irrigation présents dans le paysage pyrénéen est essentiel pour préserver le patrimoine local culturel et naturel, limiter les pertes en eau et organiser une meilleure allocation de la ressource. Cela passe par l'innovation et l'expérimentation, l'optimisation des réseaux d'irrigation et l'adaptation des schémas de gouvernance.**
- ↳ **Développer les filières artisanales liées à ces rénovations**

L'alpinisme est inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Cette inscription est une marque de reconnaissance mondiale, entraînant une obligation de préservation et de protection de l'élément. Si l'alpinisme, devenu terme générique, s'est construit sur la notion d'exploit sportif, le **Pyrénéisme**, lui, s'en démarque historiquement en considérant l'expérience physique de la montagne comme inséparable de l'émotion esthétique et culturelle qu'elle procure.

- ↳ **Se servir de cette reconnaissance pour valoriser la pratique, d'autant plus que la haute montagne pyrénéenne reste accessible techniquement, ...**
- ↳ **... tout en valorisant les différences entre « pyrénéisme » et « alpinisme »**

L'éducation à l'environnement pour un développement durable est un outil d'éducation et de formation aux territoires qui génère une valorisation partagée des patrimoines. C'est une source bénéfique pour le développement des territoires et comme générateur notamment :

- de liens territoriaux, sociaux et intergénérationnels ;
- de mécanismes de communication qui servent d'interface entre le monde scientifique, celui de la préservation des patrimoines, celui des acteurs du territoire professionnels, habitants, touristes, jeunes, adultes...
- de savoir-faire dans la valorisation du patrimoine ...

Par-delà l'axiome de la conservation d'un environnement en équilibre, il s'agit aujourd'hui de considérer que prendre soin d'un patrimoine territorial vivant et dynamique est un enjeu majeur pour donner corps et sens à l'action publique sur le massif. Une Education et Formation aux Territoires Pyrénéens, discipline à cheval entre activité scientifique, gouvernance, monde de l'éducation et monde social peut jouer un rôle de premier plan dans le nécessaire processus d'appropriation de cette nouvelle conscience.

- ↳ **Concevoir et mettre en œuvre des programmes et des actions spécifiques pour chaque cas mais avec une cohérence globale, en intégrant la population dans le territoire dans lequel elle vit et en lui fournissant des outils de gestion durable**
- ↳ **Soutenir la gestion intégrée des territoires pyrénéens en renforçant les mécanismes de coordination, de participation de la population locale et de reconnexion aux patrimoines**
- ↳ **Promouvoir des actions de sensibilisation et de formation autour des grandes problématiques du massif que peuvent être le changement climatique et l'érosion de la biodiversité (ainsi que son rôle dans la qualité et la résilience du territoire pyrénéen) en direction des acteurs des économies pyrénéennes (agriculture, tourisme, énergies...), des décideurs (élus et techniciens des collectivités), des habitants et visiteurs des Pyrénées**
- ↳ **Encourager la mise en œuvre de formations croisées (à distance ou in situ) entre les différents métiers de la médiation des patrimoines : guides, accompagnateurs en montagne, éducateurs à l'environnement, médiateurs territoriaux, gardiens de refuge ...**
- ↳ **Éduquer à la montagne les nouveaux pratiquants et les jeunes et leur permettre de s'impliquer dans le développement durable du massif.**
- ↳ **Favoriser l'émergence de programmes de découverte « Nature et Montagne » au plus près des territoires et à différentes saisons réinventant ainsi les concepts de classes « découverte » et de classes « de neige ».**

Le cas particulier des risques naturels

Les risques naturels sont souvent considérés comme des freins au développement local, aussi bien quand ils se réalisent que par les dispositions réglementaires prises pour s'en protéger. Une réflexion est nécessaire pour changer le regard sur les menaces que font porter les éléments naturels sur les sociétés humaines.

Pour que les acteurs locaux s'approprient pleinement le dispositif de gestion des risques, tant dans sa mise en œuvre opérationnelle que dans sa conception, il est nécessaire qu'ils soient suffisamment formés et informés. Le besoin de formation et d'information concerne aussi bien les habitants, y compris non-permanents, que les gestionnaires des services de l'Etat et des collectivités territoriales, les élus locaux ou encore les futurs citoyens.

L'efficacité de la gestion de crise repose à la fois sur la préparation et sur l'expérience. La préparation passe surtout par des dispositifs réglementaires qui ne sont pas spécifiques aux Pyrénées, mais la mise en œuvre de ces dispositifs suppose une expérience qui n'est généralement acquise que par la confrontation avec l'événement. Une piste d'amélioration serait de passer par l'échange d'expériences, d'autant plus utile qu'elle concernerait des communes affectées par les mêmes types de risques, de part et d'autre des frontières (Espagne et Andorre bien sûr mais aussi pays alpins).

Se projeter dans le futur est à la fois une nécessité pour anticiper et accompagner les mutations des territoires pyrénéens et une clef pour mieux comprendre le présent.

- ↳ **Mettre en évidence les spécificités des aléas et des territoires pyrénéens afin de proposer des solutions de gestion adaptées aux Pyrénées**
- ↳ **Construire de nouvelles modalités de gestion des risques afin de passer d'une gestion centralisée et descendante, souvent contestée, à une gestion locale, co-construite et consentie par les acteurs locaux**
- ↳ **Mettre en place des stratégies d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes adaptées aux spécificités territoriales pyrénéennes et basées sur une approche « solutions fondées sur la nature ».**

Schéma de massif des Pyrénées - Note d'enjeux

- ↳ Former les élus locaux par des sessions courtes autour des risques naturels et de la gestion de crise, réfléchir à la formation d'élus municipaux qui pourraient être des référents risques naturels à l'échelle locale et former les gestionnaires du territoire
- ↳ Eduquer les futurs citoyens par des actions dans les écoles, collèges et lycées
- ↳ Sensibiliser les habitants et acteurs locaux, en particulier dans les lieux qui n'ont pas connu de phénomènes d'ampleur depuis longtemps
- ↳ Construire des dispositifs de partage d'expérience pour aider les communes à affronter la crise
- ↳ Renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine de la gestion de crise pour 1/ améliorer la réaction en cas de catastrophe commune ; 2/ améliorer le partage d'expérience et l'échange de bonnes pratiques.
- ↳ Anticiper les conséquences du changement climatique sur les risques naturels dans les Pyrénées (en lien avec OPCC), concevoir des actions adaptées à la fois au court et au moyen/long terme y compris en ce qui concerne les milieux naturels qui jouent un rôle de protection avéré contre les phénomènes naturels : les forêts de protections sont susceptibles d'être plus exposées aux risques d'incendies ou aux attaques de pathogènes et ravageurs du fait du changement climatique par exemple
- ↳ Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur les risques naturels en associant les chercheurs, les gestionnaires et les élus des territoires
- ↳ Renforcer les actions de prévention, développer une « culture du risque » plus forte et coupler les cartographies des risques naturels à des outils d'aide à la décision qui intègrent les projections climatiques pour mieux cibler les secteurs et phénomènes sur lesquels il est important d'avoir une vigilance accrue
- ↳ Anticiper les mutations territoriales, liées ou non au changement climatique
- ↳ Accompagner la transition vers des communautés pyrénéennes plus résilientes aux risques naturels

Prendre en compte le « besoin de nature », en évitant la sur-fréquentation de certains sites

Le massif des Pyrénées constitue est à la fois le lieu de vie résidents locaux de plus en plus conscients de la richesse de leur cadre de vie ; l'espace récréatif de populations citadines toujours plus nombreuses (massif accessible en environ 1h 30 de Toulouse, 2 h de Bordeaux...) et, comme cela a été constaté lors du « déconfinement » du printemps 2020 un lieu répondant au besoin de nature exprimé largement par nos concitoyens.

Les retours de cette période estivale 2020 sont d'une sur-fréquentation des lieux les plus accessibles (cols, lacs ...), de parkings saturés, de véhicules garés partout le long des accès et empêchant la circulation des ayant-droits, de l'augmentation des conflits d'usages, notamment dans les espaces pastoraux, ... et de nombreuses anecdotes sur des touristes, totalement décalés par rapport à un milieu dont ils n'ont pas les codes... Pour autant, tous s'accordent également à souligner la nécessité d'offrir à ces nouveaux visiteurs, dont l'envie de montagne est réelle, un accueil qui leur permettent de découvrir le milieu dans les meilleures conditions et d'ancrer chez cette « nouvelle clientèle » l'envie de renouveler l'expérience...

- ↳ Soigner l'accueil des touristes, randonneurs et alpinistes par des interlocuteurs compétents, en tissant par exemple des liens entre les offices de tourisme et les professionnels de la montagne (« Maisons de la montagne »)
- ↳ S'appuyer sur les professionnels de la montagne et de l'éducation à l'environnement pour préserver, éduquer, transmettre
- ↳ Maîtriser les flux en soignant les accès aux départs de chemins de randonnée (parkings, toilettes sèches, information sur les milieux et les bonnes pratiques de la montagne) et se donner les moyens de « stocker » les véhicules hors des zones sensibles
- ↳ Accorder une attention particulière aux sentiers de montagne, outil de découverte, d'accès et de préservation des milieux, qui constituent un patrimoine et un savoir-faire exceptionnel
- ↳ Les refuges de haute montagne souvent but des randonnées doivent devenir de véritables lieux d'accueil et de sensibilisation des visiteurs. Ils permettent l'éducation des publics et leur sensibilisation à la montagne et à l'environnement, favoriser leur mise en réseau
- ↳ Diffuser les bonnes pratiques de pratique et d'encadrement des sports de nature

En matière de gouvernance, soutenir les réseaux pyrénéens français et transfrontaliers et promouvoir une stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité partagée

Différents réseaux d'acteurs se sont constitués et développés au fil du temps, notamment dans le cadre de la coopération transfrontalière : réseau des parcs naturels, réseau des gestionnaires d'espaces naturels des Pyrénées, réseau transfrontalier d'éducation à l'environnement « Education Pyrénées Vivantes ». Les acteurs forestiers des Pyrénées françaises, espagnoles et andorranes se sont organisés au niveau du Massif, à travers un Groupement Européen, pour mener à bien des actions stratégiques pour la multifonctionnalité des forêts du Massif, démontrant une dynamique partenariale spécifiquement Pyrénéenne unique en son genre au niveau européen.

Ces réseaux constituent en tant que tels une richesse et une force pour le massif des Pyrénées, qui est tout à fait singulière et exemplaire.

En 2010 la Ministre de l'Ecologie avait souhaité la mise en place d'une stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité qui avait pour objectif d'optimiser les différents travaux et actions conduits par chaque acteur (État, collectivités territoriales, associations, organisations professionnelles), de s'inscrire dans une vision holistique de la gestion de la biodiversité pyrénéenne en s'efforçant, dans un objectif partagé de conservation de la biodiversité pyrénéenne, de créer des synergies entre chacun des acteurs. Le comité de massif des Pyrénées était étroitement associé à cette stratégie. Il convient de renforcer cette initiative et de relancer la dynamique du comité de pilotage et de suivi de la stratégie pyrénéenne pour la valorisation de la biodiversité, qui constitue un lieu majeur d'échanges et de propositions.

- ↳ **Soutenir les réseaux d'acteurs pyrénéens œuvrant dans ces domaines et favoriser la mise en place de projets transfrontaliers**
- ↳ **Relancer un comité « SPVB » en tant qu'instance permettant de partager la connaissance, fluidifier les échanges, améliorer la cohérence et la coordination des actions de conservation, favoriser la coopération pour le montage de projets transfrontaliers**

Evolution générale du contexte pour le Massif des Pyrénées depuis 2013

La **loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016** renforce et clarifie le fonctionnement des institutions spécifiques aux territoires de montagne : Conseil national de la montagne et comités de massif. Ainsi, la loi modernise les commissions spécialisées obligatoires du comité de massif : la commission dite « UTN » évolue en commission « Espaces et urbanisme » et la commission « Qualité et spécificité des produits de montagne » évolue en commission « Développement des produits de montagne », une nouvelle commission dédiée aux « Transports et mobilités » est mise en place.

Elle précise également le contenu des schémas interrégionaux de massif qui intègre les différents volets thématiques abordés par les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ainsi que l'aménagement numérique. Il prend également en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (trame verte et bleue), ainsi que les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Outre ces questions relatives à la gouvernance des massif, la loi porte un regard particulier sur l'accès aux services publics (éducation, santé, ...), le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile, l'activité économique, et le soutien au travail saisonnier et à la pluriactivité.

Le **Comité de Massif** des Pyrénées est composé de **69 membres**. Il est structuré en **4 collèges** :

- **Collège 1 : élus locaux (35 membres)** représentants au titre
 - des conseils régionaux
 - des conseils départementaux
 - des communes et de leurs groupements
 - Des associations d'élus

- **Collège 2 : les parlementaires (4 membres)**, représentants au titre :
 - de l'Assemblée Nationale
 - Du sénat

- **Collège 3 : les représentants des acteurs économiques (15 membres)** représentants au titre:
 - Des chambres consulaires
 - De l'économie sociale et solidaire
 - Des organisations patronales
 - Des organisations syndicales de salariés
 - D'organismes divers (filiale touristique, filière forêt-bois, université recherche)
 - Des personnes qualifiées

- **Collège 4 : représentants d'organismes et d'associations participant à la vie collective et agissant dans l'environnement et le développement durable (15 membres)** représentants au titre :
 - Des fédérations de chasse et de pêche
 - Des parcs nationaux et régionaux
 - D'organismes participant à la vie collective du massif
 - D'organismes et d'associations agissant dans le domaine de l'environnement et du développement durable
 - Des personnalités qualifiées

Une nouvelle organisation territoriale

La répartition des compétences les périmètres institutionnels évoluent

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM »), la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (dite loi « NOTRe ») et la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite « LOM ») ont opéré de profondes mutations du paysage institutionnel français en matière d'aménagement et de développement du territoire. La création des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (aux superficies similaires à des Etats européens) et la division par 3 du nombre d'intercommunalités sur le massif pyrénéen (88 en 2013 contre 25 en 2020 dont 14 en totalité sur le massif) ont fortement redécoupé le territoire pyrénéen, avec une clarification de compétences entre les collectivités territoriales : développement économique, documents d'aménagement et d'urbanisme, mobilité pour les régions et les intercommunalités ; action sociale, aménagement numérique et solidarité territoriale pour les départements.

De nouveaux territoires de projets apparaissent

- Le massif des Pyrénées est désormais très largement couvert ou en passe de l'être par des projets de territoire tels que les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (**PETR**), les Schémas de Cohérence Territoriale (**SCoT**) et des Plans Climat Air Energie Territoriaux (**PCAET**) ;
- trois nouveaux Parcs Naturels Régionaux sont en cours de création pouvant inclure à terme une partie des 6 départements du massif : Corbières-Fenouillèdes (classement imminent), Montagne Basque et Comminges Barousse Pyrénées, en sus du Parc National des Pyrénées et des deux PNR Pyrénées Ariégeoises et Pyrénées Catalanes existants.

Des organisations collectives dédiées au massif se structurent

- Au niveau régional et interrégional : le **Parlement de la montagne** de la Région Occitanie et son **plan montagnes d'Occitanie**, co-élaboré avec l'Etat en 2018 ; le plan montagne des Pyrénées-Atlantiques, co-élaboré avec l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine ; **L'Agence des Pyrénées**, résultat de la fusion de la Confédération Pyrénéenne du Tourisme, de l'ADEPFO et du CIDAP.
- La construction de projets transfrontaliers, symbolisée notamment par l'ouverture en 2014 du premier **hôpital transfrontalier** européen en Cerdagne ou l'émergence de solutions de transport transfrontalières (Val d'Aran, Cerdagne, Pays basque...) ;
- Des coopérations institutionnelles renforcées sur des territoires déjà structurés, telles le nouveau **Groupement Européen de Coopération Territoriale** « Pyrénées-Pirineos » (réunissant les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, le gouvernement d'Aragon et la Diputación de Huesca), ou en émergence comme la récente ATICA (l'Association Transfrontalière d'Initiative Comenges-Aran) ; Des réseaux de coopération actifs et consolidés, tels **l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique**, le **Réseau « Education Pyrénées Vivantes »**, ou celui des espaces naturels **GREEN**.

Modalités de concertation pour l'élaboration de la note d'enjeux

Les séances de travail collectives

- Commission permanente du 31 janvier 2020
- Groupe agropastoralisme du 10 février 2020
- Commission permanente du 3 juillet 2020
- Groupe de travail « Comment on accueille dans les Pyrénées ? » le 29 septembre 2020
- Groupe de travail « Comment on habite dans les Pyrénées ? » le 29 septembre 2020
- Commission permanente des 12 octobre 2020, 27 novembre 2020 et 11 décembre 2020
- Comités de massif des 19 octobre 2020 et 28 janvier 2021

Les contributions des membres du comité de massif et acteurs partenaires

- Association « Une marque pour les Pyrénées »
- BRGM
- Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées
- Chambres de métiers et de l'artisanat des Pyrénées
- Communauté de travail des Pyrénées
- Compagnie des guides des Pyrénées
- Conseil départemental de l'Ariège
- Conseil départemental des Hautes Pyrénées
- Conseil départemental des Pyrénées Orientales
- Conseil régional d'Occitanie
- FORESPIR
- Office National des Forêts
- Parcs naturels régionaux des Pyrénées
- Réseau « Education Pyrénées vivantes »
- Terre de liens

Les travaux INSEE / Commissariat de massif

- Document technique, juillet 2020
- INSEE Analyse, janvier 2021, n°101 « Massif des Pyrénées, une organisation façonnée par la géographie »

Autres sources

- Agences d'urbanisme du massif des Pyrénées : « Plan de Déplacements du Massif des Pyrénées (PDMP) », 2017
- Agreste OCCITANIE : « Panorama du pastoralisme pyrénéen » Dossiers, Septembre 2020 N°1 26p.
- Coll : « Livre blanc de l'agriculture des Pyrénées – 60 propositions » – 2018 Document de propositions. Foix : ACAP Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées. 20p.
- Coll : « La PAC réformée de 2015 a-t-elle modifié le fonctionnement des estives des Pyrénées ? » – 2020 Enquête auprès des gestionnaires d'estives. Foix : ACAP Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées
- Coll : SRADDET Occitanie : SRB Occitanie
- Coll : SRADDET Nouvelle-Aquitaine, SRB Nouvelle-Aquitaine
- BEAUMES Jérémie, Sandra MENDEZ, Josp PARERA, Olivier SALVADOR et Olivier GUARDIOLE – 2020 « Pastoralisme et biodiversité dans les réserves naturelles catalanes : feuille de route 2020-2028 »
- Rapport de gestion. Prades : Fédération des réserves catalanes. 26p.
- Parc National des Pyrénées : Plan Climat Air Energie territorial « Plan d'action 2015-2020 », Mars 2015
- Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises : Plan Climat Air Energie Territorial 2016-2021, Plan de Paysage de la transition énergétique et climatique finalisé en septembre 2020
- RODRIGUEZ Jean-François « Paysages de l'hydroélectricité et développement touristique dans les Pyrénées, De la ressource naturelle au patrimoine culturel », Revue de géographie alpine, 100-2/ 7p.



Instauré par la « Loi montagne » (Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne modifiée par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne) le comité de massif des Pyrénées définit les objectifs et précise les actions qu'il juge souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Pyrénées .Il a notamment pour objet de faciliter, par ses avis et ses propositions, la coordination des actions publiques dans le massif et l'organisation des services publics et prépare le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif.

Composé de 69 membres, représentants des collectivités territoriales, du parlement et de la société civile, le comité de massif des Pyrénées est coprésidé par :

Etienne Guyot, Préfet de la région Occitanie, coordonnateur de massif des Pyrénées
et

John Palacin, Conseiller régional d'Occitanie, président la commission permanente du comité de massif

Le secrétariat du comité de massif et de ses commissions est assuré par :

Delphine Mercadier-Mouré
Commissaire de massif des Pyrénées
32 rue de la Dalbade, 31000 TOULOUSE